



HAL
open science

Le grand domaine aristocratique dans le monde rural en France et en Belgique au XIXe siècle : l'exemple de trois propriétés de la famille d'Arenberg

Bertrand Goujon

► To cite this version:

Bertrand Goujon. Le grand domaine aristocratique dans le monde rural en France et en Belgique au XIXe siècle : l'exemple de trois propriétés de la famille d'Arenberg. *Ruralia : revue de l'Association des ruralistes français*, 2004, 14, pp.45-74. hal-02964821

HAL Id: hal-02964821

<https://hal.univ-reims.fr/hal-02964821>

Submitted on 12 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le grand domaine aristocratique dans le monde rural en France et en Belgique au 19^e siècle : l'exemple de trois propriétés de la famille d'Arenberg (1820-1919)

Bertrand Goujon



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/963>

ISSN : 1777-5434

Éditeur

Association des ruralistes français

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2004

ISSN : 1280-374X

Référence électronique

Bertrand Goujon, « Le grand domaine aristocratique dans le monde rural en France et en Belgique au 19^e siècle : l'exemple de trois propriétés de la famille d'Arenberg (1820-1919) », *Ruralia* [En ligne],

14 | 2004, mis en ligne le 28 janvier 2005, consulté le 20 avril 2019. URL : [http://](http://journals.openedition.org/ruralia/963)

journals.openedition.org/ruralia/963

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Tous droits réservés

Le grand domaine aristocratique dans le monde rural en France et en Belgique au 19^e siècle : l'exemple de trois propriétés de la famille d'Arenberg (1820-1919)

Bertrand Goujon

- 1 La question de la propriété foncière n'est pas nouvelle. Posée explicitement dans les cahiers de doléances de 1789, elle a focalisé au 19^e siècle et jusqu'aux années 1970 l'intérêt des historiens du rural. Elle était alors au cœur de la réflexion sur la confiscation des structures et des moyens de production agricole entre les mains de privilégiés : dans une telle perspective, le grand propriétaire terrien, comme le grand industriel ou l'homme d'affaires, constituait « l'ennemi de classe », dont il s'agissait de critiquer tant les abus et l'autoritarisme que l'immobilisme et l'incompétence en matière agricole. Pionnière a été, dans cette perspective, la grande étude publiée en 1900 par le *leader* socialiste belge Émile Vandervelde ¹ sur la répartition de la propriété foncière qui pointait du doigt, statistiques à l'appui, la persistance en Belgique, au début du 20^e siècle, de la très grande propriété aux mains de l'ancienne aristocratie et d'une poignée de grands bourgeois convertis à la rente foncière. Puis, dans la démarche issue de l'« école » des *Annales* et illustrée par les grandes monographies régionales des années 1960-1970, qui donnait le primat au quantitatif, il s'agissait avant tout de fournir des données chiffrées attestant de l'appétit de terre des grands propriétaires, appétit qui avait en contrepoint la relégation dans la misère des « masses » non-propriétaires. Il n'est pas besoin de rappeler ici les avancées décisives qui ont été fournies à l'historiographie depuis les années 1970, qui ont souligné, sinon le triomphe de la petite exploitation en Europe occidentale, du moins de fortes modulations chronologiques et géographiques qui témoignent de la complexité et des évolutions des structures de propriété dans le monde rural post-révolutionnaire.
- 2 Or, il s'agit là d'un monde qui a connu, on le sait, d'importants transferts de propriété au moment de la Révolution, tant en France que dans la Belgique envahie par les Français en

1792 et 1794, avec la mise sur le marché foncier des biens de l'Église, des émigrés et des condamnés à mort, même si on sait qu'il ne faut pas en exagérer l'ampleur et que ce sont les élites de la bourgeoisie rurale et urbaine qui en ont le plus profité. La Charte de 1814 en France tout comme la Loi fondamentale de 1814 dans le royaume des Pays-Bas, qui confirment ces transferts de propriété en même temps qu'elles instaurent le suffrage censitaire en fonction de la propriété du sol, signalent la place décisive qu'ont pris, pour le long 19^e siècle, les propriétaires fonciers dans la vie économique, sociale et politique de la nation. Posséder une terre devient de plus l'horizon des ambitions paysannes, dans un espace saturé démographiquement, en dépit de l'exode rural et de la pluri-activité, jusqu'aux dernières décennies du 19^e siècle.

- 3 Or, cette ambition paysanne peut se heurter localement à la persistance de la grande propriété. Certes, il existe des régions de « démocraties rurales », pour reprendre la formule de Pierre Barral ², caractérisées par des structures d'exploitants indépendants et relativement égaux où l'influence des quelques puissants reste limitée au domaine économique : l'Est de la France, la Franche-Comté entre autres, en fournit de bons exemples. Mais des mûles de grande propriété persistent même au cœur de ces démocraties rurales. De plus, d'autres régions se caractérisent par une incontestable domination de la grande propriété : les exemples de l'Ouest, du Bassin parisien ou du Midi languedocien sont bien connus des chercheurs français ³. Un problème se pose néanmoins : quel seuil fixer à la grande propriété ? Dans une région de micro-propriété ou de vignoble de qualité, la possession de quelques dizaines d'hectares suffit à inscrire les individus au faite de la pyramide de la propriété foncière, tandis qu'il faut plusieurs centaines d'hectares pour prétendre à ce statut dans l'*openfield* céréalier de la plaine de France. Il faut dire que la formule même, qui inclut un concept subjectif d'appréciation de la taille, ne peut manquer de poser problème. L'objectif n'est pas ici de revenir sur ce problème, insoluble, de fixation des seuils, et l'on se contentera prudemment d'appuyer le propos sur des configurations qui, si elles peuvent paraître extrêmes, n'en sont pas moins représentatives des cas de figures fréquents dans la haute aristocratie du gotha, et en particulier dans celui de la maison princière et ducale d'Arenberg au 19^e siècle ⁴ : celles où la grande propriété s'incarne en de très vastes domaines de plusieurs centaines d'hectares, présentant une forte cohésion géographique, une continuité, une appréciation et une gestion globales de la part de leurs propriétaires, un profil caractéristique avec la sur-représentation des forêts notamment.
- 4 Il s'agit là d'un cas limite, pour lequel se pose le problème de la représentativité. La démarche adoptée ici s'inscrit ouvertement dans le cadre, modeste mais stimulant, de la perspective micro-historique pour défendre l'intérêt d'une étude fine d'une situation, certes particulière, mais qui n'est pas unique, comme l'ont montré les études menées sur les noblesses depuis les grands chantiers prosopographiques des années 1970 : celle d'une grande propriété aristocratique qui a su traverser la Révolution sans subir de dommages irrémediables et qui, dès les premières années du Premier Empire, voit s'amorcer une politique efficace de reconstitution foncière, facilitée dans le cas de la famille d'Arenberg par les relations entretenues avec les cours de Paris et Bruxelles.
- 5 Car une des caractéristiques de cette étude réside dans le fait que les domaines de la famille d'Arenberg sont remarquablement éclatés géographiquement. Rien qu'en France, au milieu du 19^e siècle, le prince Pierre d'Arenberg est possessionné en Franche-Comté et dans les départements du Cher, de l'Ain et du Nord ; à la même époque, son frère, le duc Prosper-Louis d'Arenberg possède des terres dans ce même département du Nord, mais

aussi en Bretagne, dans toutes les provinces du royaume de Belgique, en Rhénanie prussienne, dans l'Eifel et dans le royaume de Hanovre. Une telle dispersion permet une étude comparée à la fois originale et périlleuse. Originale car, en dépit de l'éparpillement des propriétés, il est incontestable qu'il existe une relative unité des domaines possédés par la famille d'Arenberg – unité structurelle et qualitative, certes, mais aussi unité dans la mise en valeur, car la gestion des divers domaines s'inscrit dans des stratégies globales, qui dépassent le seul cadre du domaine et qui doivent être appréhendées dans leurs enjeux et leurs ambiguïtés pour ne pas être réduites à une simple estimation sur le « recul » ou le « renforcement » de l'assise foncière. Ainsi, la vente des terres en Bretagne dans les années 1840 par Prosper-Louis d'Arenberg n'a pas pour finalité une reconversion mobilière ou industrielle de sa fortune, mais l'agrandissement de ses propriétés rhénanes, à un moment où la priorité est d'agrandir les domaines destinés à être intégrés dans le *fidéicommiss* de famille en Prusse. De plus, la démarche comparative ainsi engagée permet de dépasser l'accusation de localisme dont on taxe trop souvent la démarche micro-historique. Périlleuse, en revanche, car le risque est fort de généraliser les stratégies, de simplifier les contextes locaux en ne tenant pas assez compte du poids des spécificités des diverses configurations. Le cas de l'Allemagne, où le statut juridique de la terre est complètement différent de celui que l'on connaît en France, mérite ainsi d'être clairement distingué. À partir de 1824, le gouvernement prussien rétablit en effet la noblesse des territoires rhénans et westphaliens dans ses privilèges, notamment en remettant en place le système de « domaines nobles » (*Rittergüter*) exemptés de certains droits fiscaux et en rétablissant les *fidéicommiss* qui échappent au principe successoral égalitaire induit par le Code civil et conservé dans la législation prussienne, puis allemande⁵.

- 6 Aussi s'agit-il ici seulement d'engager une étude comparée de trois grands domaines situés en France et en Belgique, deux pays où le statut juridique de la terre est comparable et qui ont connu le suffrage censitaire fondé principalement sur la possession foncière, en France jusqu'en 1848 et en Belgique, sous une forme atténuée, jusqu'en 1893. Deux de ces domaines appartenaient au 19^e siècle à la branche aînée de la maison d'Arenberg : il s'agit de Wallers (Nord) et d'Héverlé (Brabant flamand). Le dernier appartenait à la branche cadette de la maison d'Arenberg : Ménetou-Salon (Cher).
- 7 Pourquoi un tel choix ? D'une part, les archives relatives à ces domaines étaient à la fois importantes en volume, cohérentes sur le long 19^e siècle et relativement accessibles aux chercheurs. En effet, l'étude des archives privées a été un critère déterminant, même s'il est incontestable qu'il faut les croiser avec d'autres types de sources. Toujours est-il que Wallers et Héverlé sont ainsi abondamment documentées dans les archives d'Arenberg conservées depuis le séquestre de 1919 des biens de la famille par l'État belge aux Archives générales du royaume de Bruxelles, tandis que le prince Pierre d'Arenberg a autorisé la consultation des papiers conservés dans les greniers du château de Ménetou-Salon. Il convient d'ailleurs de présenter avec précision les sources conservées dans ces archives privées, extrêmement riches et utiles pour l'histoire des élites et des fortunes quand elles sont ainsi conservées, et qui renouvellent l'approche que pouvaient fournir les sources classiques de l'histoire sociale conservées dans les archives publiques. D'autre part, si les trois domaines d'Héverlé, Ménetou-Salon et Wallers ont été choisis, c'est qu'il s'agit de comparer ce qui est comparable, en terme de taille des domaines, de configuration et d'inscription géographique, afin de ne pas rendre la comparaison artificielle et les conclusions indues. Wallers est la plus petite propriété avec 920 hectares

en 1833 (sur une seule commune, il est vrai, et voisine du domaine de Raismes, qui appartient à un cousin du duc d'Arenberg, le prince Ernest d'Arenberg) ; Ménetou-Salon compte, en 1834, 2 117 hectares (sur trois communes) et Héverlé, 2 884 hectares (sur treize communes) en 1839. La part de la forêt y est sinon écrasante (85 % à Wallers, 65 % à Héverlé), du moins considérable (35 % à Ménetou), mais la polyculture s'y maintient toujours. Enfin, ces domaines sont situés sur des terrains sédimentaires tertiaires, dans des plaines bien arrosées et soumises à un climat de type océanique plus ou moins continentalisé.

- 8 Pourtant, ces domaines s'inscrivent dans des contextes profondément variés, au niveau socio-économique et politique. La commune de Wallers est proche de Valenciennes, dans une région qui connaît depuis la fin du 18^e siècle une industrialisation brutale, fondée sur l'exploitation des mines de houille et la métallurgie, qui la transforme en « pays noir ». Les Arenberg y sont donc confrontés à une situation où la main-d'œuvre rurale trouve des emplois dans les nouvelles activités industrielles et cesse précocement d'être majoritairement agricole⁶, mais aussi où la population est en contact direct avec les idées socialistes qui se diffusent dans le Valenciennois. Très différente est la commune d'Héverlé, située aux portes de Louvain, ville bourgeoise dominée par l'Université catholique et l'Église qui en a fait un des bastions de son influence intellectuelle et politique en Belgique. Au 19^e siècle, la croissance soutenue de Louvain est davantage due à l'accroissement de ses fonctions tertiaires qu'au développement industriel : globalement, le Brabant flamand garde un caractère rural extrêmement prononcé. Enfin, Ménetou-Salon est au cœur du Berry, dans une région rurale marquée par l'exode rural au profit de Paris à partir de la seconde moitié du 19^e siècle et travaillée par le socialisme depuis 1848. Quoique dans la continuité des vignobles du Sancerrois, le canton de Saint-Martin-d'Auxigny, où se trouve le domaine, ne s'en caractérise pourtant pas moins par un conservatisme politique marqué et le maintien d'un degré de pratique religieuse assez élevé jusqu'à la fin du 19^e siècle, qui contrastent avec l'évolution du département du Cher et de son chef-lieu, Bourges, situé à quinze kilomètres au sud.
- 9 De plus, les trois domaines n'ont pas eu la même valeur symbolique dans l'univers mental et symbolique de la maison. Héverlé est une très ancienne résidence de la famille d'Arenberg, qui y possède depuis le 16^e siècle un château hérité des Croÿ où elle passe tous les automnes, ce qui en fait un archétype de la propriété châtelaine où le propriétaire, c'est-à-dire le duc d'Arenberg, chef de la maison, est résident. Au contraire, Ménetou-Salon est une propriété qui n'est entrée en possession des Arenberg qu'après l'exécution, en 1794, de la comtesse de Lauraguais, grand-mère du prince Pierre d'Arenberg qui en a récupéré l'héritage : aucune tradition ne rattache les Arenberg à cette terre, et le château dont ils héritent, à la fois médiocre et en piteux état, n'est guère qu'un pied-à-terre pour les chasses dans la première moitié du 19^e siècle. Quant à Wallers, le domaine est dépourvu de château qui pourrait, ne serait-ce qu'à titre symbolique, représenter l'autorité et le pouvoir des propriétaires successifs que sont le duc Prosper-Louis d'Arenberg, ses fils cadets Antoine, Charles et Joseph à partir de 1863 et son petit-fils, le duc Engelbert-Marie d'Arenberg, qui hérite des parts des deux derniers princes à l'extrême fin du 19^e siècle. À peine relève-t-on quelques passages, rapides, de ces membres de la famille d'Arenberg à Wallers, pour une journée de chasse, avant d'aller coucher chez les cousins voisins, à Raismes.
- 10 À partir de ces trois domaines, il convient d'engager la réflexion à trois niveaux. Est-il tout d'abord valide de parler de « grand domaine aristocratique » ? Existe-t-il une

spécificité dans le fait qu'un domaine appartienne à un noble ou à un bourgeois au 19^e siècle, et ce, dans des États où les privilèges de la noblesse n'ont pas été rétablis après l'épisode révolutionnaire et napoléonien ? Quels éventuels critères distinctifs peuvent être distingués, grâce à quelles sources et avec quelle méthode ? Il faut ensuite se demander comment le grand domaine aristocratique a fait face à la démocratisation de l'accès à la propriété foncière qui caractérise le long 19^e siècle. Peut-on systématiser l'idée d'un désistement foncier des élites traditionnelles ? La reconversion des patrimoines vers les valeurs mobilières s'accompagne-t-elle nécessairement d'une liquidation des assises foncières ? Enfin, il est essentiel d'interroger les formes d'appréhension du grand domaine aristocratique par la société englobante et la manière dont celui-ci s'insère dans le monde rural. Cela pose le problème des représentations réciproques que véhiculent les uns sur les autres les communautés villageoises et les châtelains, mais aussi celui des rapports de force et des négociations permanentes qu'imposent au village les revendications paysannes et le souci d'adaptation pragmatique des élites post-révolutionnaires.

Caractéristiques du grand domaine aristocratique

- 11 Dans quelle mesure peut-on tout d'abord distinguer, au sein de la grande propriété, « le grand domaine aristocratique » ? Un certain nombre d'arguments plaide contre cette distinction. Tout d'abord, la bourgeoisie s'est très largement convertie aux placements fonciers entre la seconde moitié du 18^e et la première moitié du 19^e siècle et, dans un certain nombre de régions, c'est elle qui possède les plus beaux domaines, comme l'ont montré, notamment, les travaux d'Adeline Daumard ⁷. De plus, le château a cessé d'être l'attribut exclusif de la noblesse : l'étude menée par Philippe Grandcoing, dans le cadre de la Haute-Vienne, a nettement souligné le fait qu'une partie de la bourgeoisie s'agrège au modèle châtelain et le fait évoluer vers une dimension résidentielle de villégiature ⁸. Enfin, le souci de reconstituer les fortunes après la Révolution et l'émulation suscitée par l'enrichissement des bourgeois ont poussé la noblesse à rationaliser la gestion de ses terres et à interioriser les règles « bourgeoises » ⁹ de l'administration des patrimoines : refus croissant de l'endettement, équilibre des dépenses et des recettes, surveillance tatillonne des comptes qui passe par l'introduction de la comptabilité double et la systématisation des rapports et des comptes généraux et partiels...
- 12 Pour autant, il n'empêche que le grand domaine aristocratique garde ses caractéristiques propres, tant au niveau matériel qu'au niveau des représentations véhiculées dans la famille, son administration et les communautés locales — deux niveaux impossibles à dissocier car en continuelle interaction. Tout d'abord, le grand propriétaire noble est souvent l'héritier d'une tradition séculaire, même s'il lui arrive d'être un nouveau venu sur la scène locale, quand il achète des terres éloignées de ses précédentes implantations foncières par exemple. Dans le cas des trois domaines dont il est ici question, Héverlé et Wallers appartenaient au 16^e siècle à la maison de Croÿ, dont une partie des biens est passée aux Arenberg par le mariage d'Anne de Croÿ et de Charles d'Arenberg en 1587 ; quant à Ménetou-Salon, il provenait de l'héritage de la comtesse de Lauraguais, née Elisabeth de Gand-Mérode-Isenghien, mais celle-ci le tenait de sa tante qui l'avait acheté en 1730. Dans ce dernier cas, l'ancienneté de l'ancrage était toute relative, d'autant que, le transfert s'étant effectué par les femmes, le nom d'Arenberg n'y résonnait pas avant la Révolution comme celui du seigneur local. Pour autant, les Arenberg n'y faisaient pas

figure d'intrus, ils étaient en cela fort différents des bourgeois désireux de donner une respectabilité à leur fortune par l'achat, sur le tard, d'une propriété rurale et plus encore des spéculateurs qui n'achetaient guère les grands domaines que pour les morceler et les revendre en empochant la plus-value issue de ces remembrements brutaux. La persistance de traditions seigneuriales restait en effet considérable dans la France du 19^e siècle, même si elle était de plus en plus réduite à des signes symboliques : banc à l'église, place privilégiée au cimetière, révérence formelle des rapports sociaux avec la frange conservatrice de la population rurale... Sur un plan tout aussi symbolique, mais néanmoins révélateur, il est intéressant de souligner que, jusqu'à la Première Guerre mondiale, les correspondances et les registres de comptes continuent de parler de « terre » de Wallers ou d'Héverlé, et non de « domaine » ou de « propriété » : cette taxinomie, qui fait explicitement référence au système seigneurial d'Ancien Régime, témoigne clairement de cette idée de la continuité de la propriété foncière au profit de la famille, entretenue sans doute autant par nostalgie compensatoire que par la persistance partielle, mais bien réelle, de l'appréhension des structures économiques et sociales selon des termes traditionnels.

- 13 Ensuite, matériellement, le grand domaine noble présente des traits caractéristiques. Il constitue en effet un ensemble clairement individualisé. Fossés et murs en matérialisent les limites (à Ménetou-Salon) quand la rupture introduite par la présence forestière dans le paysage n'est pas en elle-même signifiante : à Wallers, la forêt qui appartient intégralement aux Arenberg se détache au milieu de l'*openfield* et du bâti, tandis qu'à Héverlé, la forêt, ouverte, vient buter sur les boulevards périphériques de Louvain, dont elle limite la croissance vers le Sud. La surreprésentation des forêts est d'ailleurs caractéristique¹⁰ : il est vrai que cet espace est autant destiné à l'exploitation forestière qu'à la chasse, privilège aristocratique sous l'Ancien Régime que la noblesse a à cœur de défendre comme son pré carré au cours du 19^e siècle. Le fait que l'on parle de « forêt » et non de « bois » dans le cas des trois domaines témoigne, par la taxinomie même, du prestige qui entoure les surfaces boisées appartenant aux anciennes familles seigneuriales et un certain souci de distinction de leur part, autant qu'il signale la qualité des plantations et de leur entretien. Les observateurs contemporains ne s'y sont pas trompés, tel Eugène Gens qui visite Héverlé dans les années 1840 et décrit la forêt comme le « véritable parc du château dont toutes les avenues viennent aboutir à sa pelouse »¹¹. Le domaine sert en effet de cadre au château, dont la noblesse tient à ce qu'elle soit une demeure historique et non une construction récente, témoignage de l'ancienneté séculaire de son implantation et cadre grandiose, marqué du sceau lignager, des souvenirs de famille et de l'imaginaire dynastique et féodal¹². À partir du 19^e siècle, on note une tendance croissante à l'esthétisation des châteaux qui participe clairement de la réinvention d'une culture d'ordre visant à renouveler architecturalement l'ancrage et la puissance seigneuriale — esthétisation dont témoignent autant les comptes que les plans des travaux réalisés ou les estampes et les photographies contemporaines retrouvés dans les archives privées. Le château d'Héverlé est ainsi rénové, en 1872-1883, dans un style néo-gothique flamboyant conforme au goût du temps et aux fantasmes romantiques de la duchesse Éléonore-Ursule d'Arenberg, grande figure de la guerre scolaire qui agite alors la Belgique¹³. De même, le château de Ménetou-Salon est considérablement agrandi dans le style Louis XII par l'architecte parisien Sanson, en 1884-1890, et perd alors la simplicité, raide et ennuyeuse, qui avait prévalu lors de sa reconstruction au 17^e siècle pour rivaliser avec les somptueux châteaux de plaisance qui essaient à la même époque dans la Sologne voisine¹⁴. Les abords des châteaux font tout autant l'objet de soins. Les communs

sont éloignés, afin de garantir l'intimité de la famille châtelaine et d'éloigner les nuisances sonores comme olfactives ; si, à Héverlé, on conserve le pittoresque moulin accolé au château pour des raisons esthétiques (le romantisme est passé par là !), à Ménetou-Salon, les anciennes écuries sont démolies et reconstruites en contrebas de la butte où se dresse le château. Des parcs sont créés là où n'existaient précédemment que des prairies : à Héverlé, on aménage en 1878 une grande esplanade plantée de pelouse et garnie de statues et de bancs en marbre mettant en valeur la façade principale du château¹⁵ tandis que Ménetou-Salon se voit doter dans les années 1830 d'un parc à l'anglaise qui ménage des points de vue et des jeux sophistiqués d'ombres, de lumières et de couleurs¹⁶, puis dans les années 1880 d'une roseraie et de deux petits parterres de broderie de buis dessinés par Duchêne. Cette tendance à l'esthétisation s'étend même, dans une certaine mesure, à l'ensemble du domaine. Les allées et les ronds-points forestiers doivent être bien dégagés et entretenus, pour fournir un cadre digne des chasses princières : en 1857, le duc d'Arenberg dépense ainsi 206 francs pour la réfection de l'enclos de la fontaine des philosophes, qui est un des rendez-vous de chasse de la forêt d'Héverlé¹⁷. Les principes esthétiques ne sont pas non plus absents au moment des travaux de construction ou de rénovation des bâtiments agricoles eux-mêmes. À Ménetou-Salon, les maisons des gardes forestiers présentent ainsi d'élégantes élévations et un style de construction qui s'inspire volontairement de l'architecture traditionnelle berrichonne, témoignant d'un souci d'intégration dans l'espace local. Il est néanmoins vrai que cette esthétisation intervient surtout dans les domaines où la famille d'Arenberg est résidente, fût-ce à titre saisonnier. À Wallers, au contraire, la plus grande parcimonie est de mise. En 1878, quand il faut reconstruire la grand-porte de l'enclos de régie, le prince Charles d'Arenberg précise qu'il « ne peut être question de donner un aspect luxueux aux dépendances de l'habitation du régisseur car l'enclos n'est pas un parc ». En 1891, quand il est question de reconstruire la maison du garde Aubert, le même prince Charles d'Arenberg refuse le premier devis qui lui est proposé et exige des modifications qui banalisent la construction, mais en abaissent le coût : suppression d'une étable, abaissement des plafonds, création d'un toit uniforme pour la maison et les dépendances¹⁸. Il est vrai que le début des années 1890, au cœur de la dépression agricole, n'est guère propice à des dépenses excessives, mais il est révélateur que le prince Auguste d'Arenberg se montre à la même époque fort dépensier pour l'embellissement de son cher domaine de Ménetou-Salon. Cela prouve, au moins, l'impossibilité de généraliser les conceptions châtelaines des intérêts domaniaux.

- 14 Enfin, les usages aristocratiques du domaine foncier sont relativement différents de ceux qu'en a la bourgeoisie. Alors que cette dernière voit dans les biens ruraux un moyen d'accès à la classe censitaire, un objet de prestige, une source de revenus et, progressivement, un espace de villégiature, la noblesse élabore une véritable mythologie à la fois sentimentale et idéologique autour de la possession foncière, en particulier à partir de 1848, quand la campagne et les valeurs traditionnelles rurales lui apparaissent comme un antidote et un contre-modèle aux « classes dangereuses » urbaines¹⁹. Il est indéniable que l'esthétisation des domaines précédemment évoquée concourt directement de cette idéologie du retour à la terre et de la volonté de refondation, sur des bases modernes, du pacte seigneurial traditionnel. De plus, c'est largement à la campagne que la noblesse tente de remplir son besoin et son devoir d'utilité sociale. Il ne faut pourtant pas simplifier à l'extrême les situations. « L'exil de l'intérieur » de l'après 1830 est non seulement resté limité, mais il n'a pas exclu le maintien d'une double résidence nobiliaire entre ville et campagne très caractéristique : il n'a pas réduit l'attraction

exercée sur la noblesse par les villes où elle a tout autant à cœur de jouer un rôle social, comme l'a montré Claude-Isabelle Brelot ²⁰, même si elle y rencontre une plus forte concurrence des élites bourgeoises voisines.

- 15 On ne peut donc manquer de reconnaître une spécificité de ces grands domaines nobles : s'ils comportent de nombreux traits caractéristiques de la grande propriété foncière sans distinction de la qualité, noble ou roturière, de leur possesseur, ils revêtent néanmoins, aux yeux de leurs propriétaires et des populations englobantes, une valeur, subjective car le domaine aristocratique réside aussi dans le regard porté sur lui, qui leur est relativement propre. Consciente des enjeux de l'ancienneté de son implantation et du défi au temps que constitue le maintien des vieux domaines seigneuriaux privés de leurs privilèges après la Révolution, la noblesse nourrit un attachement particulier pour ses terres. Le problème se pose donc de la préservation de ses patrimoines, déstabilisés par les bouleversements politiques du 19^e siècle, la tentation de profiter de la manne du capitalisme urbain, industriel et commercial naissant et les crises qui frappent la rente foncière, dans les années 1816-1818, 1830-1839 en Belgique, 1846-1849 et surtout durant la grande dépression des années 1875-1895.

Résistance et renforcement des assises foncières

- 16 L'idée d'un reflux foncier de la noblesse au cours du 19^e siècle est très répandue parmi les historiens. La démarche quantitative initiée sous la houlette d'Adeline Daumard a prouvé, dans le cas de l'aristocratie résidant à Paris, la conversion rapide et massive de la haute noblesse sinon au monde des affaires, du moins à l'investissement mobilier, conversion à peine esquissée sous la Monarchie de Juillet et qui s'amplifie à partir du Second Empire et à la Belle Époque : en 1911, les valeurs mobilières représentent ainsi 48 % de la valeur des successions nobles déclarées à Paris et les biens fonds, 50 %, tandis que ces deux postes représentaient respectivement 16 % et 66 % en 1847 ²¹. Pour autant, cela prouve-t-il un repli foncier ou faut-il seulement y voir une baisse relative de la valeur de la terre par rapport aux placements mobiliers ? La multiplication des monographies régionales et familiales a permis de le préciser : pour ne donner que trois exemples, choisis dans divers pays d'Europe occidentale, Claude-Isabelle Brelot a montré le tassement, sinon le repli de la propriété foncière noble en Franche-Comté dès avant la crise agricole des années 1880 tandis qu'Anthony Cardosa a souligné le caractère extraordinairement massif de la reconversion des fortunes de la noblesse piémontaise dans le monde des affaires dans les années 1870-1914, reconversion qui s'est accompagnée d'un démantèlement massif de la grande propriété ²². Même l'Autriche, qui annonce pourtant l'Europe centrale caractérisée par les *latifundia* aristocratiques, connaît un relatif repli de la propriété foncière nobiliaire, comme l'illustre le cas de la Styrie où les Schwarzenberg, les Windisch-Graetz, les Liechtenstein et les Athems vendent massivement leurs domaines à la fin du 19^e siècle ²³.
- 17 Cependant, il serait abusif de généraliser ces données à l'ensemble des noblesses. Tout d'abord parce que l'on sait que le mouvement n'est uniforme ni dans le temps, ni dans l'espace, dans l'Europe occidentale du 19^e siècle. De plus, la radicalisation de la rente foncière et la recherche systématique de la valorisation des domaines, y compris par des activités non-agricoles quand elles sont plus rentables, ont incontestablement freiné la liquidation des assises foncières, en particulier dans le cas des familles qui avaient su s'imposer à temps les investissements nécessaires à la rationalisation et à la

modernisation des domaines au moment de l'euphorie de l'envolée de la rente foncière. Le cas de la maison d'Arenberg est à ce titre éclairant : il est révélateur de la spécificité des dynasties régnantes du Saint Empire qui ont été médiatisées entre 1803 et 1815²⁴, pour lesquelles la diversification précoce des patrimoines²⁵, conjuguée à un éparpillement géographique et une ampleur entretenus par des politiques matrimoniales complexes et exclusivistes, a favorisé une plus grande adaptation. Chez les Arenberg, on ne relève, au cours du long 19^e siècle, que deux cas de liquidations massives de domaines familiaux : les biens bretons déjà mentionnés, dans les années 1840, et des terres dans le Morvan, dans les années 1880, héritées dix ans auparavant des Talleyrand-Périgord. Encore faut-il constater que, dans les deux cas, ce sont des domaines peu rentables et isolés géographiquement, avec lesquels les Arenberg n'ont que peu de liens historiques et affectifs. De plus, les capitaux ainsi obtenus sont réemployés respectivement dans des domaines rhénans destinés à être intégrés au *fidéicommiss* de famille fondé par le duc d'Arenberg en 1854 et dans l'amélioration du domaine de Ménetou-Salon, comme en attestent les correspondances des Arenberg avec leurs hommes d'affaires.

- 18 On ne saurait nier l'apport considérable que représentent les archives privées pour l'étude des stratégies foncières nobiliaires. Elles aident tout d'abord à réinsérer l'évolution des diverses assises foncières dans des stratégies plus globales : la comparaison avec les acquisitions foncières réalisées dans d'autres communes, voire dans d'autres régions permet de nuancer tout propos hâtif, déformé par le prisme de l'étude locale. Elles fournissent également des informations précises sur l'élaboration et les évolutions de ces stratégies telles qu'elles se jouent dans l'esprit des acteurs : le châtelain, mais aussi le régisseur (qui est autant un gestionnaire que son représentant sur place et, en tant que tel, un relais de la prétention nobiliaire à l'ubiquité), les fermiers et les locataires, les communautés villageoises dont il est possible de déceler les prises de position dans les correspondances, les contrats de fermage, les tracts et les imprimés divers qui sont légion dans les archives privées. Elles permettent enfin de simplifier le travail du chercheur par rapport aux matrices cadastrales et de réduire la marge d'incertitude liée au caractère communal de celles-ci, car elles font ressortir la cohérence supra-communale des grands domaines. Or, dans certains cas²⁶, ces domaines gérés selon une cohérence globale étaient dispersés sur plusieurs cantons, voire plusieurs départements, ce qui rend plus que difficile leur saisie par le biais des cadastres. Cela ne veut pas dire que l'historien peut se contenter des seules archives privées, et le croisement avec les sources classiques de l'histoire économique et sociale rurale reste nécessaire et fructueux. Il n'empêche que, dans les archives privées, se donnent à lire, comme nulle part ailleurs, les conceptions et les ambitions à l'œuvre chez les acteurs du grand domaine, ce qui n'exclut pas, bien sûr, l'impérative interrogation sur la valeur et les objectifs des sources.
- 19 Encore faut-il que les archives privées présentent des séries cohérentes de documents et soient exemptes de lacunes considérables. C'est là que se pose le problème de leur conservation et de leur accessibilité. Dans le cas de la famille d'Arenberg, tous les domaines ne sont pas également documentés sur le plan archivistique et le poids de l'histoire des archives a joué un rôle non négligeable dans cette inégalité. Les difficultés rencontrées à ce niveau sont nombreuses. Pour n'en citer qu'un exemple, fort peu d'informations sont disponibles sur la fortune du prince Antoine d'Arenberg, richement possessionné dans le Namurois et en Rhénanie. La gestion de ses affaires se faisait depuis son château de Marche-les-Dames, près de Namur, détruit par l'armée belge lors de

l'offensive allemande de 1914, et la famille d'Arenberg n'autorise pas l'accès aux quelques documents relatifs à sa succession conservées au Centre culturel d'Arenberg d'Enghien (Hainaut), lieu de dépôt des archives privées de la branche aînée de la maison d'Arenberg : ouverte en 1910, cette succession est en effet jugée trop récente par le duc d'Arenberg, qui ne permet pas la consultation des documents postérieurs à 1893. Les archives publiques belges ne sont guère plus utiles car la « loi tacite du secret » frappant les documents de moins de 120 ans reste particulièrement forte en Belgique ; elle est d'autant mieux respectée que les biens dont il est question ont été séquestrés comme biens allemands par l'État belge en 1919 et ont fait l'objet de transactions douloureuses et troubles entre celui-ci et les Arenberg durant l'entre-deux-guerres. Personne n'a donc véritablement intérêt à ce que l'on connaisse la part que l'un et l'autre parti ont alors récupéré à leur profit... Toujours est-il que ce séquestre, portant aussi sur les archives – nécessaires pour la gestion par l'État belge des domaines soustraits aux Arenberg – a permis la conservation dans le patrimoine public des archives de l'administration centrale des ducs d'Arenberg installée dans leur palais bruxellois, puisqu'elles ont été versées aux Archives générales du Royaume de Bruxelles – conservation néanmoins chaotique, qui ne s'est accompagnée ni d'un travail de classement, ni d'une tentative véritablement achevée d'inventaire²⁷. Il n'a donc été possible d'étudier qu'un nombre limité de domaines, dont Wallers et Héverlé, qui, par chance, étaient relativement individualisés dans le mode de classement anarchique, sans pouvoir vérifier si d'autres documents leur étant relatifs ne s'étaient pas perdus dans les quelques 920 mètres linéaires d'archives que représente le fonds d'Arenberg aux Archives générales du Royaume²⁸. Au contraire, à Ménetou-Salon, l'autorisation du prince Pierre d'Arenberg pour consulter librement les archives de régie du château a été décisive : intégralement conservées²⁹, mais non classées et entassées dans un grenier, elles n'en fournissent pas moins, au prix d'un effort de classement et de reconstitution, un tableau précis de l'histoire du domaine au 19^e siècle.

- 20 C'est donc sur la base des documents conservés dans ces fonds privés qu'ont pu être reconstituées les stratégies foncières menées par la famille d'Arenberg à Héverlé, Wallers et Ménetou-Salon. S'il n'existe pas d'ensemble cohérent d'actes notariés de vente et d'achat de terres³⁰, il est toutefois possible, à partir des registres de comptes annuels, de reconstituer les fluctuations en volume des divers domaines, car aux côtés des revenus correspondant aux fermages, au faire-valoir direct et à l'exploitation forestière, d'une part, et des dépenses relatives au château et au parc, d'autre part, sont consignées les superficies. Une précaution s'impose cependant, puisque certains domaines ont pu être scindés, à l'occasion de successions, par exemple, où chaque enfant a sa part d'un domaine démantelé : c'est ce qu'on observe dans le cas de la terre de Charleroi, partagée en 1863 entre les enfants du défunt duc Prosper-Louis d'Arenberg. Au contraire, la rationalisation des domaines a pu pousser à la fusion de deux anciennes terres : c'est le cas au milieu des années 1830, lors de l'assimilation de l'ancien duché d'Aerschot à la terre d'Héverlé. De plus, cette étude présente l'inconvénient de ne pas faire figurer le nom et l'origine sociale des vendeurs et des acheteurs : il a donc fallu confronter les données contenues dans les registres de comptes à celles des actes notariés dans la mesure de leur conservation et de leur accessibilité.
- 21 Les résultats obtenus témoignent dans le cas de ces trois grands domaines de la persistance de l'ancrage foncier, qui n'exclut pas, à la fin du 19^e siècle, un investissement croissant dans l'immobilier urbain, l'industrie lourde et automobile ou les affaires

commerciales et bancaires. Héverlé voit même sa superficie s'accroître continuellement de 1837 à 1898, passant de 2 884 hectares à 3 929, soit une augmentation en superficie de 36 % en 60 ans. Les années 1850 et 1865-1870 sont celles des acquisitions les plus importantes, concentrées dans les communes d'Héverlé, Vieux-Héverlé et Bierbeek, c'est-à-dire autour du château. Partagée en 1898 entre le duc Engelbert-Marie d'Arenberg et sa sœur, la duchesse Ludmille de Croÿ, pour liquider la succession de leur père, Engelbert-Auguste d'Arenberg, la terre reste pour l'essentiel aux mains du duc (3 454 hectares) qui continue à agrandir le domaine jusqu'à la Première Guerre mondiale par l'achat de petites parcelles aux marges de ses propriétés. En 1918, elle représente encore 3 432 hectares. Il est vrai qu'il s'agit là d'un très ancien domaine auquel s'attache le prestige familial et pour lequel on n'hésite pas à sacrifier des biens marginaux : le maintenir dans son intégrité et dans son état constitue un véritable devoir à l'égard des ancêtres et de la descendance.

- 22 Ce n'est pas l'ancienneté de l'ancrage familial qui pourrait expliquer l'agrandissement au fil du 19^e siècle du domaine de Ménetou-Salon. De 1 190 hectares en 1834, le domaine passe pourtant à 2 098 en 1865 : il est vrai qu'aucune vente n'a été consentie avant 1847 tandis que, dans les années 1834-1839 et 1845-1855, 107 parcelles sont acquises. Sous la Troisième République, cette superficie reste stable et la priorité est davantage à l'amélioration du domaine. Derrière cette évolution de stratégie, on voit en fait se dessiner deux personnalités : d'une part, celle du prince Pierre d'Arenberg, grand rassembleur de terres, avant tout préoccupé de reconstituer un patrimoine écorné par la Révolution française par le rachat systématique des biens aliénés lors des ventes révolutionnaires tout en leur adjoignant de nouveaux terrains ; d'autre part, celle de son fils, le prince Auguste d'Arenberg, attaché sentimentalement à cette résidence reçue en dot en 1865 à l'occasion de son mariage avec Jeanne Greffulhe et sensible à l'intérêt économique autant que politique que représente la valorisation qualitative de ce domaine dans un département qu'il représente à la chambre de 1877 à 1881 et de 1889 à 1902 ³¹.
- 23 De telles préoccupations sont absentes des stratégies menées à Wallers : le domaine y est conçu avant tout comme une source de revenus. Il est vrai que ses propriétaires vivent à Bruxelles et ont quelque réticence à venir dans ce domaine, au milieu des fumées des usines et des chevalements de mines qui envahissent le Valenciennois au fil du 19^e siècle. Ce domaine connaît donc une évolution tout opposée à celle des précédents : entre 1833 et 1894, il perd 19 % de sa superficie, passant de 920 à 751 hectares. Cela témoigne bien d'un progressif recul de l'assise foncière, mais une étude plus précise de la chronologie empêche d'analyser ce rétrécissement comme une conséquence de la reconversion des fortunes face à la crise agricole de la fin du siècle. En effet, c'est sous la Monarchie de Juillet que s'effectuent les plus grosses ventes de terres : l'ancienne terre de Prouvy, intégrée dans le domaine de Wallers en 1823, est finalement partiellement démembrée et revendue au marquis de la Coste pour 725 000 francs en 1835, tandis que 115 hectares sont cédés à une trentaine de petits propriétaires entre 1843 et 1847 ³². Au contraire, les années 1875-1894 montrent une grande stabilité de la propriété, autour de 750 hectares : on se contente d'échanger de minuscules parcelles, au gré de l'intérêt qu'elles présentent pour les princes d'Arenberg. Il est vrai que les conceptions économiques semblent avoir prévalu dans le maintien de la famille à Wallers : il eût été difficile de trouver un acquéreur sûr pour un prix correct dans ces années de dépression économique généralisée. On sait, en revanche, qu'entre 1836 et 1853, les projets de vente du domaine avaient été particulièrement périlleux au sein de l'administration du duc d'Arenberg. En

1837, seule la difficulté de trouver des emplois retient Thomas Stock, conseiller aulique du duc, d'engager des pourparlers à ce sujet avec les spéculateurs qui se sont présentés. En 1846, le projet refait surface avec une proposition d'achat émanant du directeur général du Timbre à Paris, Cordier : Stock envisage alors le démembrement du domaine en revendant en petits lots les parties de culture récente issues du défrichement d'une partie de la forêt. Cependant, l'importance du patrimoine forestier de Wallers, aux portes de Valenciennes, attire l'intérêt de spéculateurs d'une autre ampleur, qui sont en relation avec la Compagnie de chemins de fer du Nord : des négociations sont engagées et aboutissent à la rédaction d'un projet de contrat de vente, mais la divulgation de la rumeur d'une cession éminente de Wallers, ébruitée dans un journal local, *L'Écho de la frontière*, est désagréablement ressentie par la maison d'Arenberg, qui met un coup d'arrêt au projet au printemps 1847³³.

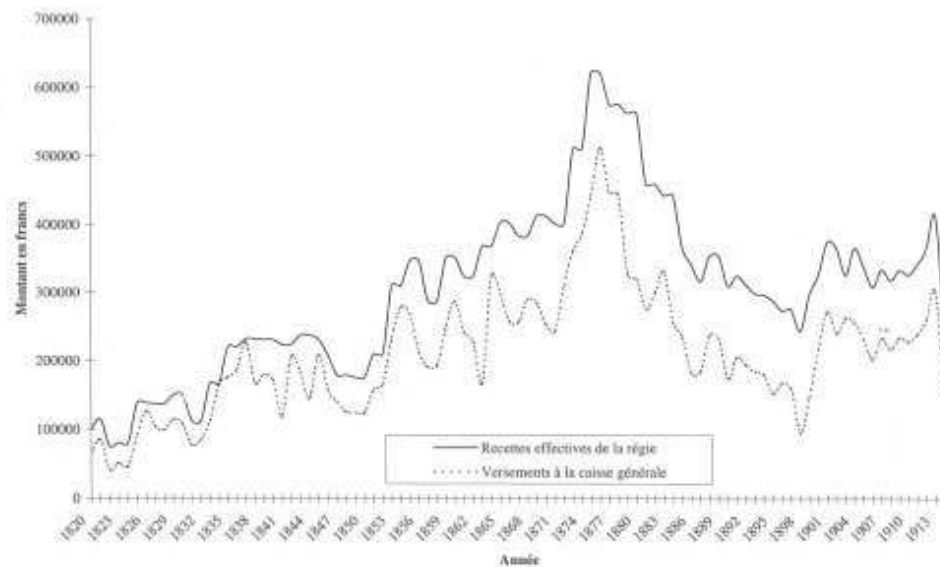
- 24 Quoi qu'il en soit, ces trois exemples témoignent de la pérennité de l'ancrage foncier d'une partie de la haute aristocratie³⁴, y compris dans des régions où elle n'a pas d'attaches sentimentales, symboliques et politiques particulières. Une telle résistance aux conjonctures économiques et à la faim de terre des communautés villageoises s'explique à la fois par le fait que, d'une part, c'est le grand propriétaire qui, à un tel degré de propriété, crée le marché foncier³⁵ et que, d'autre part, une gestion particulièrement habile, soucieuse de s'adapter à l'évolution de la demande, a permis de garantir des revenus assez confortables pour que les propriétaires ne leur préfèrent pas des placements mobiliers. On connaît pour la seconde moitié du 19^e siècle les versements opérés par la régie de Ménetou-Salon à la caisse parisienne du prince Auguste d'Arenberg (Figure 1), qui montrent donc les revenus réels de cette terre, une fois soustraites toutes les dépenses liées à son fonctionnement : ils obligent autant à nuancer l'idée de l'envolée de la rente foncière sous le Second Empire que celui de l'effondrement des revenus terriens à la fin du siècle et la vigueur de la reprise agricole à la Belle Époque, telle que l'avaient présentée les approches quantitatives macro-économiques. En fait, la valorisation des différentes composantes du domaine au gré de la conjoncture a permis de maintenir des revenus d'une relative stabilité au cours d'un demi-siècle : mieux, c'est au moment de la crise agricole, alors que le phylloxéra a ravagé les vignes de Ménetou et que les fermages sont difficiles à percevoir, que les revenus sont les plus élevés. Au milieu des années 1880, le prince Auguste d'Arenberg a en effet décidé non seulement de privilégier le faire-valoir direct pour une partie des prés et des bruyères, mais aussi d'opérer des coupes plus massives dans la forêt de Ménetou, à un moment où le prix du bois baisse relativement moins que ceux des autres produits agricoles. Les revenus forestiers permettent ainsi de combler la baisse des revenus strictement agricoles. Le maintien d'une polyculture équilibrée ainsi que l'attention prêtée à l'investissement à long terme ont été bénéfiques : le prince d'Arenberg s'attache ainsi à replanter aussitôt les surfaces défrichées et, dès la seconde moitié des années 1890, à reconstituer ses vignes avec des plants américains.

Figure 1 : Revenus tirés de la régie de Ménéto-Salou (1859-1913)



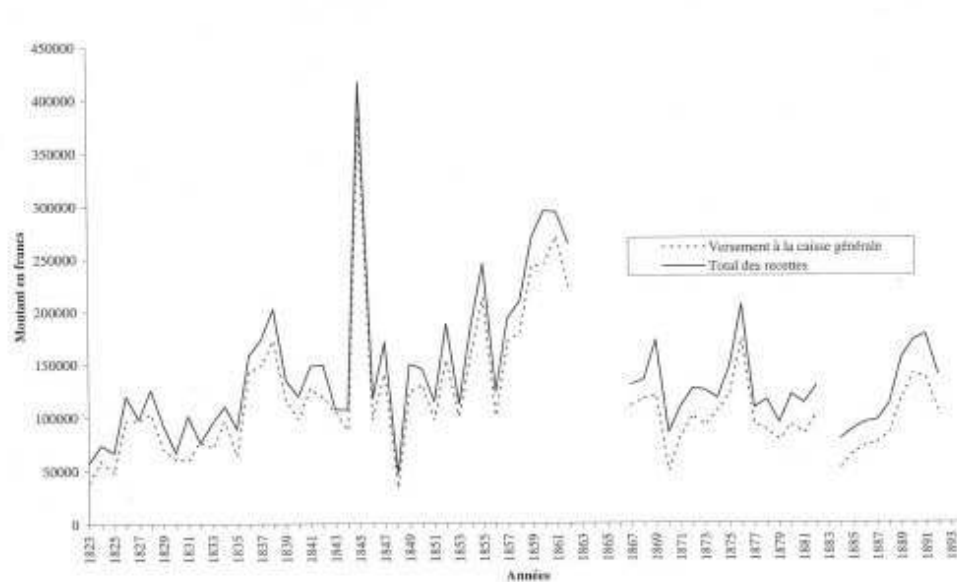
- 25 La gestion d'Héverlé apparaît plus traditionnelle (Figure 2) : tous les terrains non boisés sont affermés, aucune tentative de faire-valoir direct ne se profile ³⁶ et il ne semble pas que les années de crise agricole se soient accompagnées d'une exploitation plus intensive que d'ordinaire des ressources forestières. Les Arenberg font ici figure de rentiers du sol, soucieux davantage de préserver que de moderniser leur domaine. De ce fait, les revenus de la terre subissent très nettement les inflexions de la conjoncture : croissants dans les années 1830-1845, ils s'infléchissent de 1846 à 1851 avant d'augmenter nettement dans les années 1860 et de se stabiliser à un niveau élevé (512 000 francs en 1876, année exceptionnelle) et ce jusqu'en 1883. Les effets de la crise agricole se font alors sentir : de 331 000 francs en 1883, les versements à la caisse générale du duc d'Arenberg à Bruxelles ne dépassent pas une seule année les 250 000 francs avant le partage de 1898 ; la reprise en main effectuée ensuite par le duc Engelbert-Marie d'Arenberg, qui encourage la plantation de nouvelles essences dans la forêt d'Héverlé, permet d'améliorer dans les années 1900 la rentabilité du domaine.

Figure 2 : Revenus tirés de la terre d'Héverlé (1820-1914)



- 26 Très différente enfin est la gestion qui a prévalu à Wallers (Figure 3). Dans ce domaine, c'est l'exploitation immédiate qui a été privilégiée, sans projection sur le moyen ou le long terme, avec l'unique souci d'accroître au maximum les revenus perceptibles chaque année. Les défrichements se succèdent ainsi à vive allure, dans les années 1836-1861, avec la caution des autorités et contre l'avis de l'administration forestière : le préfet du Nord n'accorde-t-il pas, en 1836, l'autorisation de défricher 69 hectares en arguant de l'insuffisance du bois de chauffage pour la population croissante des environs et de l'essor régional de la culture de la betterave ³⁷ ? Si cela assure, dans un premier temps, de fortes rentrées d'argent avec la vente des arbres, les terrains, pauvres et surexploités par les petits paysans auxquels ils ont été loués, ont été épuisés et ne trouvent que difficilement de nouveaux locataires, et ce dès le début des années 1860. Cela n'empêche pas les princes Charles et Joseph d'Arenberg d'ordonner de nouveau, en 1869, le défrichage de 45 hectares : seule la résistance du nouveau régisseur Misonne, qui conseille de replanter la surface en pin sylvestre et en pin d'Autriche, vient contrer ce projet, pour lequel les princes d'Arenberg avaient été contraints à de complexes démarches administratives de 1864 à 1868 ³⁸. Les dégâts apportés au domaine ne se limitent d'ailleurs pas à ces défrichements : désireux de tirer profit de la fièvre charbonnière qui s'empare du Valenciennois, le duc d'Arenberg laisse effectuer en 1840 des prospections par la Compagnie d'Hasnon contre une indemnité de 2 521 francs. Non seulement les résultats sont médiocres, mais la compagnie a foré abondamment hors de la zone concédée et, en dépit des menaces, les Arenberg ne parviennent pas à en obtenir des indemnités ³⁹. Les effets d'une telle gestion ne se font pas attendre, ils sont d'ailleurs amplifiés par la crise agricole : les terrains défrichés ne se louent plus et doivent être en partie replantés, ce qui implique un délai d'attente avant d'en tirer des revenus ; la culture spéculative de betteraves, qui avait envahi toutes les parcelles louées, connaît les plus grandes difficultés et la main-d'œuvre agricole, jusque là abondante, tend à abandonner la terre pour rejoindre les usines et les mines.

Figure 3 : Revenus tirés de la terre de Wallers (1823-1894)



- 27 Ces mauvais résultats s'accompagnent d'une forte instabilité dans l'administration de la terre : de 1868 à 1890, pas moins de quatre régisseurs se succèdent à la tête de Wallers, tous limogés à cause des mauvais résultats qu'ils y ont obtenus. Les jugements portés par les princes sur leurs régisseurs pendant cette période sont sans nuance : Lefebvre, régisseur de 1880 à 1889, est ainsi décrit comme un « bien pauvre homme », adonné à la boisson, incapable d'aligner des chiffres ou de comprendre quoi que ce soit aux cultures forestières et pêchant gravement par défaut d'ordre. Il est vrai que, pour ce domaine lointain et mal connu des grands propriétaires absentéistes qu'y sont les princes d'Arenberg, le régisseur doit y pallier leur absence et que toute faille y est d'autant plus implacablement sanctionnée qu'elle compromet les intérêts familiaux en terme de réputation comme de fortune sans que les princes puissent imposer, de manière visible et évidente, leur autorité aux populations. Relais ambigus des volontés du grand propriétaire et acteurs de leur désir d'ancrage et de contrôle, les régisseurs sont ainsi des individus-clés pour la compréhension des relations entre le château et le village car ils incarnent un entre-deux social engagé auprès des deux partis et car ils servent d'intermédiaires incontournables, en particulier quand le propriétaire ne réside pas sur ses terres à titre saisonnier ou permanent ⁴⁰.

Modalités d'insertion dans les sociétés rurales

- 28 En 1968, Pierre Barral avait, non sans quelque simplification, distingué au sein des campagnes les « démocraties » (républicaines, anticléricales, cléricales ou neutres) et les « hiérarchies » (acceptées, contestées et capitalistes). Si l'on en croit les cartes de France qu'il en a tirées, Wallers se trouverait dans une région soumise à des hiérarchies capitalistes tandis que Ménetou-Salon serait au cœur d'un département représentatif des hiérarchies contestées et marquées par un fort anticléricalisme ⁴¹. En fait, l'approche micro-historique vient largement contredire ces appréciations et fait ressortir l'importance des facteurs locaux, qui empêche toute généralisation et oblige à

reconsidérer la réalité des négociations continues qui caractérisent la coexistence du grand propriétaire noble et de la communauté villageoise.

- 29 Cette dernière a en effet tout intérêt sinon à ménager, du moins à éviter de froisser le grand propriétaire : le mode d'amodiation des parcelles constitue en effet un moyen de pression pour celui-ci, qui peut privilégier la location en vastes domaines, selon le modèle exalté par la physiocratie et les sociétés d'agriculture du 19^e siècle, ou, au contraire, préférer répartir parmi la paysannerie locale de petites parcelles qui assurent à chacun un petit revenu⁴². À Ménetou-Salon, les deux modèles cohabitent : sur 1 181 hectares affermés en 1880, 992 sont intégrés dans six vastes fermes supérieures à 100 hectares tandis qu'une quarantaine de petits preneurs se partagent le reste des locations⁴³. La situation est plus nuancée à Héverlé, où les grandes fermes sont minoritaires. À Wallers, enfin, 60 locataires se partagent en 1833 les 131 hectares affermés : on n'y observe au cours du 19^e siècle aucune tentation d'y établir de grande ferme. Mais il convient de distinguer l'optique strictement financière qui semble prévaloir à Wallers tandis que des considérations plus « politiques » ont sans doute compté à Héverlé, domaine où les Arenberg se sentent chez eux et où ils multiplient les efforts pour se concilier les bonnes faveurs de la population.
- 30 Il est vrai que, passé l'épisode révolutionnaire, les habitants d'Héverlé et des environs avaient bien accueilli le retour des Arenberg. Lors de la seconde invasion française de la Belgique en 1794, seule une poignée d'individus avait acquis des parcelles du domaine⁴⁴, placé assez rapidement sous séquestre par l'État français comme bien d'émigré. La question des biens nationaux de seconde origine ne vint donc guère grever les relations entre les Arenberg et les populations locales. Les archives de régie ne contiennent aucun dossier spécifique consacré aux dégradations forestières, signes bien connus de la contestation des hiérarchies sociales en milieu rural ; ces mêmes archives ne mentionnent qu'un seul procès, tardif puisqu'il est intenté en 1874 à un cantonnier au service de la commune de Nethen. Le duc d'Arenberg obtient 150 francs de dommages et intérêts pour des palissades détruites⁴⁵. Quand on connaît la masse archivistique par laquelle se traduisent les affaires judiciaires dans les archives de régie, on peut raisonnablement en déduire que les Arenberg ont réussi une intégration fructueuse à Héverlé.
- 31 Il est vrai qu'ils s'en donnent les moyens. À partir de 1847, les comptes de régie mentionnent l'apparition d'un poste spécifique de dépenses liées à la charité et à la munificence. Cela ne signifie pas que ces pratiques sont nouvelles, mais qu'elles sont désormais pleinement intégrées au budget domanial⁴⁶. En 1847, elles représentent 1 200 francs, somme considérable, mais qui ne correspond qu'à 0,5 % du revenu annuel du domaine. En 1856, elles atteignent 5 000 francs, mais cette somme exceptionnelle s'explique par le don de 2 000 francs au curé de Weert-Saint-Georges, commune sur laquelle le duc d'Arenberg possède une quarantaine d'hectares, pour la reconstruction de son église. La munificence des Arenberg prend massivement la forme d'un évergétisme qui vient pallier la faiblesse des ressources communales pour l'équipement des villages et hameaux : en 1848, le duc donne ainsi 300 francs pour aider la commune d'Héverlé à construire un pont sur la Dyle, en 1849, il accorde 450 francs de subside à la ville d'Arschoet pour le pavage du chemin qui la relie à Nieuvrode et, en 1850, 350 francs à la commune de Blanden pour la construction d'une école et d'une maison communales. Ne voir dans ces actes qu'une stratégie pour étouffer l'éclatement de troubles comme ceux qui ravagent alors l'Europe serait des plus réducteurs : d'une part, la Belgique reste

absolument à l'écart de la fièvre de 1848 comme l'a récemment montré Georges-Henri Dumont⁴⁷, d'autre part, de telles dépenses se retrouvent bien au-delà de ces années périlleuses. En 1858, le duc d'Arenberg donne ainsi 600 francs au receveur communal d'Héverlé pour l'aider à apurer le budget municipal. En fait, une telle attitude montre surtout la réinvention du patronage nobiliaire : elle traduit la conscience des devoirs du grand propriétaire catholique et le souci de convertir le mode de domination seigneuriale en une tutelle paternaliste bienveillante, dans un domaine où la famille est résidente.

- 32 Ce paternalisme, qui témoigne d'une prise de conscience des mutations post-révolutionnaires, prend d'ailleurs de nombreuses formes⁴⁸. Il se traduit tout d'abord par un mécénat démultiplié à l'égard des associations locales : dès 1854, le duc d'Arenberg finance la Société royale de musique de Louvain, la Société dramatique flamande d'Eykel, la Société Kersourken qui organise une fête littéraire témoignant de la résurgence des revendications flamingantes ; en 1878, 500 francs sont donnés pour l'achat de bannières destinées aux fanfares de Hamme-Mille et Weert-Saint-Georges. Les Arenberg prennent également en charge l'assistance face aux risques, à une époque où les paysans recourent peu aux compagnies assurances : qu'une chute de grêle survienne, qu'une épizootie ravage un troupeau, qu'un incendie détruise une grange, et le duc d'Arenberg s'empresse d'apporter un secours qui, pour minime qu'il soit, permet à l'intéressé d'échapper à court terme à la misère la plus absolue. À la veille de la Première Guerre mondiale, les Arenberg adaptent d'ailleurs cette fonction au contexte moderne et encouragent la diffusion des sociétés de secours mutuel à Héverlé, notamment en finançant la société *Voorzeikeiht en Broederliefde* à hauteur de 200 francs en 1914. Cela ne signifie pas pour autant l'abandon de la charité traditionnelle : en 1855, on distribue ainsi 75 francs de bons de houille, 232 francs de couvertures, 900 francs de seigle et 39 francs de farine. Ces formes de charité culminent lors de l'épidémie de choléra qui sévit à Héverlé en 1849 : la duchesse d'Arenberg supervise alors en personne la distribution de soupes grasses et l'organisation d'un hôpital à la maison communale⁴⁹.
- 33 Mais surtout, la générosité des Arenberg profite au clergé et aux structures cléricales, surreprésentés et puissants dans cette partie du Brabant qui reste un des bastions du parti catholique belge jusqu'à la Première Guerre mondiale. Financement de la reconstruction et de l'aménagement des églises, don de cloches dont ils sont les parrains, remise d'argent liquide pour aider les pauvres soit aux curés, soit aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ou aux Petites sœurs des pauvres de Louvain..., les Arenberg démultiplient leur action auprès des presbytères et des congrégations, qui connaissent leur générosité et n'hésitent pas à y faire appel, comme en témoigne l'abondance des lettres de demande de secours qui leur sont adressées par les clercs et les religieuses de la région. Le but est indéniablement, en soutenant les structures cléricales, de maintenir localement une structure traditionnelle où la noblesse et le clergé continuent à donner le ton à la vie sociale et aux mentalités : on comprend donc l'attention prêtée par les Arenberg au financement des vêtements des premiers communiant d'Héverlé ou les encouragements qu'ils prodiguent aux jeunes gens prometteurs susceptibles de perpétuer ce système, tel M. Vanweddingen, qui se voit remettre 100 francs pour son accession au grade de docteur en théologie en 1869. Clé de voûte du maintien de cette double influence aristocratique et cléricale sur les générations montantes, l'école est un champ particulièrement soutenu. Dès 1855, l'école Saint-Louis est construite à Héverlé sur l'emplacement de l'ancien chenil, et ce, entièrement aux frais de la famille d'Arenberg. Il lui en coûte près de 15 000 francs en construction, auxquels s'ajoute l'entretien des sœurs

de Saint-Vincent-de-Paul et des bâtiments⁵⁰. Mais ce sont surtout lors des années 1879-1884, lorsque le gouvernement libéral de Frère-Orban s'est engagé dans une virulente guerre scolaire avec l'Église catholique, que culminent les fondations d'écoles : une nouvelle école placée sous le patronage de Saint-Joseph est créée à Héverlé, tandis que les communes de Vieux-Héverlé, Hamme-Mille, Terbanck sont ainsi dotées d'établissements catholiques. Le succès de l'opération est indéniable. En 1883, dans les communes de Vaalbeek et Vieux-Héverlé, seuls 69 enfants fréquentent l'école officielle tandis que 187 sont scolarisés dans les écoles financées par les Arenberg⁵¹, qui se sont personnellement investis dans la lutte : la duchesse Éléonore-Ursule d'Arenberg n'hésite pas à présider, en 1879, la fête de Saint-Nicolas célébrée à l'école Saint-Louis⁵². Il est vrai qu'envoyer ses enfants à l'école laïque revient à revendiquer clairement sa résistance à la domination cléricalo-nobiliaire qui triomphe à Héverlé. Pourtant, certaines familles envoient indistinctement une partie de leurs enfants à l'école catholique et l'autre à l'école communale⁵³ : faut-il y voir une incompréhension profonde des enjeux, ce qui est peu crédible du fait des pressions exercées de part et d'autre⁵⁴, ou plutôt une volonté de ménager les deux partis en essayant de tirer profit de leurs dissensions et de leur rivalité ? La sœur Joséphine, directrice de l'école Saint-Louis, dénonce en effet, en 1879, l'existence de formes de chantage caractérisé, avec des cas de parents qui, frustrés de n'avoir pas reçu de bons de houille du château d'Héverlé, marquent leur désapprobation en envoyant au vu et au su de tous leurs enfants à l'école officielle, mais n'hésitent pas à revenir taper à la porte des sœurs quand la rumeur se répand qu'elles sont désormais les relais de la charité châtelaine⁵⁵... La guerre scolaire passée, les Arenberg n'en continuent pas moins de financer une partie des établissements, tandis que les lois promulguées par les gouvernements catholiques qui se succèdent au pouvoir en Belgique de 1884 à 1914 permettent la prise en charge financière par l'État et les communes des autres. De cette manière, les Arenberg ont réussi à garder le contrôle sur la société d'Héverlé et de ses environs, par une alliance avec les institutions catholiques qui cautionnent leur utilité sociale et leurs qualités morales conformes au modèle du grand seigneur catholique exalté par la frange conservatrice de l'Église. Cette unité, certes pas unanime mais bien réelle, est d'ailleurs mise en scène lors des kermesses organisées par le duc Engelbert-Marie d'Arenberg dans le parc d'Héverlé, qui attirent des milliers de personnes, mais aussi lors des mariages des princesses Sophie et Marie-Salvatrix d'Arenberg avec le prince Jean d'Arenberg en 1889 et le prince Étienne de Croÿ-Solre, en 1896 : l'accueil triomphal réservé par la population aux jeunes époux et la délégation respectueuse de la municipalité, complaisamment décrits dans la presse mondaine⁵⁶, contrastent avec la brutalité du charivari d'étudiants libéraux qui avait accompagné à Bruxelles le mariage de sa sœur, Ludmille, avec le prince Charles de Croÿ en 1888⁵⁷. L'existence d'une relation privilégiée entre les Arenberg et Héverlé est indéniable, elle s'incarne encore dans l'intervention, en 1915, de la duchesse d'Arenberg pour faire éviter le peloton d'exécution au chef de gare d'Héverlé, suspect d'espionnage aux yeux des autorités allemandes, et dans l'organisation, pendant toute la guerre, de soupes populaires aux frais de la famille, pourtant engagée du côté allemand.

34 Une telle stratégie de rapprochement avec la population via le clergé eût assurément été risquée à Ménetou-Salon, où le pouvoir social de l'Église était plus limité, quoique le canton de Saint-Martin-d'Auxigny passât, en comparaison avec le reste du Berry, pour fort pieux et conservateur. De plus, la vente révolutionnaire des biens de la comtesse de Lauraguais avait bénéficié à une trentaine de familles de paysans propriétaires de la commune ou des environs⁵⁸. Cela explique en partie les nombreuses difficultés que

rencontre le prince Pierre d'Arenberg dans la reprise en main de la propriété à partir de 1825 : il a en effet de longs et pénibles démêlés judiciaires avec son chargé de pouvoirs, Antoine Milhiet, qui avait contribué à sauver une partie du domaine pendant la Révolution, mais qui avait profité des années suivantes pour détourner à son profit des parcelles de terrain et des coupes de bois. Bien enraciné dans la commune, Milhiet parvient ainsi à susciter une opposition vigoureuse au prince, appuyée sur une partie des micro-élites locales comme le notaire Ricard et les marchands de bois Auchère⁵⁹. Quoique s'étant achevée à l'avantage du prince, cette affaire ne contribue guère à améliorer sa réputation dans la région, d'autant que Pierre d'Arenberg s'engage dans une stratégie qui compromet gravement les usages acquis par la population locale : en 1835, il interdit aux bestiaux l'accès à la forêt de Ménetou ; en 1838, fort de moyens financiers exceptionnels à l'échelle du bourg, il se porte acquéreur de onze hectares de biens communaux⁶⁰.

- 35 La rupture avec ces pratiques offensives, dans la seconde moitié du 19^e siècle, coïncide avec l'amélioration visible des relations entre le château et la commune : les dons consentis à partir de 1854 au bureau de bienfaisance communal en témoignent. À partir des années 1860 s'amorce une réelle stratégie d'évergétisme local : en 1861, le prince Pierre d'Arenberg accorde 300 francs aux sœurs de Ménetou pour l'entretien de leur école et, en 1862, donne un premier subside à l'église paroissiale, qui sera dotée de cloches en 1878 aux frais de son fils, Auguste, et pour la reconstruction de laquelle ce dernier verse 25 000 francs en 1904. Mais la collusion avec l'Église n'est pas exclusive⁶¹ et, surtout, elle se fait plus discrète qu'à Héverlé : si le prince finance l'école catholique de filles et s'il se déclare hostile aux lois scolaires de Ferry, il ne rentre pas dans une logique de guerre scolaire dans laquelle il n'est pas sûr d'être suivi, car, comme l'affirme le procès-verbal du conseil municipal de Ménetou le 13 novembre 1881, « certaines familles seraient heureuses de voir donner à leurs filles une instruction plus large et moins exclusive [et] l'amour-propre de certains pères de famille a peut-être à souffrir de laisser payer par le Prince d'Arenberg l'instruction donnée à leurs enfants »⁶². Il est vrai que les élections communales ont alors porté à la mairie de Ménetou les républicains opportunistes, au grand dam du prince qui se déclare encore, à cette date, ouvertement monarchiste⁶³.
- 36 À défaut de contestation ouverte, on voit donc que l'interventionnisme du prince d'Arenberg se heurte à des réticences croissantes, surtout à partir des années 1880, alors que la décennie précédente avait produit les fruits attendus d'une attitude plus proche de la population et plus impliquée dans la vie communale. En 1870, le prince avait en effet pris la tête de la garde nationale organisée pour assurer la défense communale contre l'avancée des armées prussiennes et le résultat ne s'était pas fait attendre : en 1871, le prince Auguste d'Arenberg avait été élu au conseil général du Cher par 575 voix contre 11 à M. de Raynal : succès dans lequel son épouse avait vu « la meilleure forme de reconnaissance que [les habitants] pouvaient donner »⁶⁴. Les résultats des élections législatives⁶⁵, connus par les statistiques publiées par le *Journal du Cher*, l'organe conservateur du département, témoignent en revanche de la réticence croissante à voter pour le prince dans la commune même de Ménetou-Salon⁶⁶. Les voix en sa faveur y représentent 84 % des suffrages exprimés aux législatives de 1877, 77 % en 1881, 68 % en 1889, 66 % en 1893 et en 1898, 58 % en 1902. Cette dernière élection montre bien l'érosion du capital de sympathie et de reconnaissance dont jouissent les Arenberg à Ménetou : sur 737 inscrits, 735 sont allés voter, ce qui témoigne d'une forte mobilisation, et 312 ont tourné leur vote contre le prince Pierre d'Arenberg, qui était candidat à la succession de son père Auguste⁶⁷. La paternaliste bienveillance pratiquée au profit des habitants de la

commune n'a pas réussi à empêcher la diffusion des idées radicales, voire socialistes, venues des bastions de la gauche que constituent la ville voisine de Bourges, les vastes zones forestières du Cher et la région de Vierzon⁶⁸. Pour autant, les Arenberg n'en gardent pas moins des relations cordiales avec la population de Ménetou : aucun incendie criminel n'est à noter dans les forêts du domaine à la fin du 19^e ou au début du 20^e siècle, alors que celles du duc de Mortemart à Meillant ou du marquis de Maupas à Morogues en sont régulièrement le théâtre⁶⁹. Les Arenberg ne renoncent pas, bien au contraire, à vivre à Ménetou après les échecs électoraux de 1902 et de 1906, et leur implication dans la vie agricole n'en sort que renforcée : dans le département, le prince Pierre d'Arenberg organise des expositions agricoles remarquées et préside les comices agricoles où il est abondamment ovationné. En 1919, ses obsèques sont l'occasion d'affirmer la reconnaissance de la population pour cette implication locale : les enfants des écoles, la société des vétérans et le conseil municipal de Ménetou offrent des couronnes mortuaires, tandis que toutes les sociétés du canton sont représentées par des délégués arborant drapeaux et bannières⁷⁰. Pour symbolique que soit une telle mise en scène, elle n'en traduit pas moins la persistance d'une influence aristocratique qui, pour n'être plus dominante, n'en garde pas moins sa prégnance dans une frange non négligeable de la population rurale, décontenancée par la rapidité des mutations de la fin du siècle et par la marginalisation croissante du modèle rural, qui peut voir s'incarner dans la famille châtelaine l'idée d'une continuité.

- 37 Une telle idée est pour le moins inconcevable quand se pose le problème de l'absentéisme du grand propriétaire, comme à Wallers. Invisible, souvent inconnu de la population, ce dernier ne peut constituer une référence efficace, y compris pour la frange conservatrice de la population rurale. En fait, c'est le régisseur qui incarne, dans ce cas, l'autorité du grand propriétaire. Il importe donc que l'attitude et les décisions du régisseur soient conformes non seulement aux intérêts de ce dernier, mais aussi à la dignité qui sied à la fonction et qui rejaillit sur l'image que se fait la population du grand propriétaire. Or, cela n'a rien d'évident, quand les contacts avec le régisseur se limitent au contrôle annuel des comptes qu'il adresse à Bruxelles et à Marche-les-Dames. Ce décalage entre les ambitions et la pratique explique en partie la régularité, déjà évoquée, avec laquelle les Arenberg se défont de leurs régisseurs de Wallers. En 1868, le renvoi de Masson est justifié par le fait qu'il est intervenu abusivement dans les affaires communales, qu'il a multiplié les actes de favoritisme et compromis l'installation d'une école catholique à Wallers⁷¹ — tous faits qui sont incontestablement dus à la trop grande marge de manœuvre que lui ont laissée, par indifférence ou par légèreté, les princes d'Arenberg.
- 38 Un tel *turn-over* dans la régie du domaine ne peut manquer d'avoir des répercussions sur les relations avec la population, que les remplaçants ont tous pour tâche de rétablir alors même qu'il leur faut faire face à des comptabilités, voire à des situations financières toujours en péril. La pression exercée sur les régisseurs pour rentabiliser à tout prix le domaine ne leur permet guère, en effet, de faire acte de générosité et de se concilier, sinon les bonnes faveurs, du moins la tolérance de la population. Lefebvre, à la fin des années 1880, illustre bien ce cas de figure : en 1888, grâce aux dispositions conciliantes des « gros bonnets » de Wallers, il s'est vu proposer une place dans la commission chargée de classer les terrains de la commune pour la répartition de l'impôt. Or, l'opinion commune dans le village est que le domaine ne paie déjà pas sa part de contribution et que la priorité est d'alléger les impôts des petits propriétaires, ce qui n'empêche pas l'administrateur général des princes d'Arenberg, Degen, de lui conseiller d'entrer dans

cette commission pour influencer les décisions. La manœuvre réussit, l'impôt foncier payé par la régie passe de 5 992 à 5 229 francs, mais la grogne paysanne se renforce grandement, d'autant qu'à la même époque, Lefebvre est obligé de prendre des mesures sévères pour se faire payer les fermages et qu'il se heurte à l'influence rancunière du conseiller d'arrondissement Patoir, franc-maçon notoire à qui il avait refusé quelques années plus tôt une location de chasse ⁷². Sa tentative, par la suite, de se réconcilier avec la population en adoptant une attitude plus souple et, notamment, en se montrant prodigue au cabaret du village sera une des causes de son renvoi par les Arenberg, qui se débarrassent brutalement de lui en 1889 ⁷³.

- 39 Qu'on ne s'imagine pas pourtant qu'absentéisme signifie désengagement complet par rapport aux affaires locales. En 1866, les princes d'Arenberg versent 4 000 francs, soit 1/6^e du montant total des travaux, pour l'agrandissement de l'église de Wallers ⁷⁴ ; en 1886, ils dotent l'école des sœurs d'un asile. L'argument de l'achat de la paix sociale n'est pas suffisant : il en va en effet également de la réputation de générosité chrétienne que la famille d'Arenberg se plaît à entretenir. Une des premières consignes adressées en 1880 à Lefebvre n'est-elle pas de distribuer les aumônes à des époques fixes de l'année et non « petitement à la porte de la régie, ceci ne [paraissant] pas en rapport avec la dignité qui doit être gardée dans les distribution d'aumônes accordées par les Princes » ? À Wallers, l'attitude charitable des Arenberg est certes dictée par le devoir, mais elle s'incarne sous une forme hautaine et distante.
- 40 Il est vrai qu'à Wallers, les princes se heurtent à un double écueil. D'une part, la nationalité allemande des propriétaires attire régulièrement sur eux les foudres de la population, comme en 1870 lorsque le jardin de la régie de Wallers est livré au pillage. En 1880, le prince Charles d'Arenberg renonce d'ailleurs à mettre à la tête de la régie un candidat originaire du Luxembourg, estimant que « la nationalité des personnes que nous aurions à examiner comme une des fonctions de régisseur à Wallers est certainement une question des plus sérieuses et peut-être, malheureusement, de nature à constituer une incapacité presque absolue pour beaucoup de candidats » ⁷⁵, ce qui n'empêche pas que, lors des élections de 1884, l'on vienne danser sous les fenêtres du régisseur en chantant « à bas les belges ! à bas les prussiens ! » ⁷⁶. D'autre part, proche de Valenciennes et d'Anzin, le domaine est confronté à une population de plus en plus gagnée aux idées socialistes et anarchistes. Une telle évolution n'est pas pour arranger les relations entre les Arenberg et la communauté villageoise, qui, dès avant la diffusion des idées socialistes, avait toujours manifesté une tendance lourde à dégrader les bois : en 1826, douze délits forestiers avaient été recensés, treize en 1850 et seize en 1870 ⁷⁷. Mais, face à la montée du « danger socialiste », la prudence s'impose : au moment de la grande grève de 1884 à Anzin, le régisseur ne compte pas les aumônes qu'il distribue aux bandes de mendiants qui affluent à l'enclos de régie et il verse 120 francs à la caisse de secours patronnée par la Compagnie ⁷⁸. Surtout, les régisseurs ont à cœur de se concilier les micro-élites locales, afin de former un véritable front de la propriété, uni par la peur, comme en témoigne leur réaction face à la grève de 1906 : après le pillage de plusieurs maisons à Wallers et les menaces des grévistes d'en finir avec les « bourgeois », le régisseur se barricade dans la régie avec les gardes forestiers du domaine et approuve l'appel à l'intervention de la troupe lancé par le maire et le conseil municipal ⁷⁹. On ne s'étonne guère, dans de telles conditions, que le projet de liquider le domaine de Wallers ait été envisagé par le duc Engelbert-Marie d'Arenberg dès 1897 et que de nombreuses parcelles aient été vendues

au cours de la Première Guerre mondiale, à l'issue de laquelle le domaine amoindri et fort endommagé est séquestré par l'État français comme bien allemand.

41 * * *

42 Les trois exemples ici présentés n'ont pas vocation à incarner une quelconque typologie, ils témoignent seulement de l'utilité de l'approche micro-historique pour venir relativiser les affirmations rapides qui sont les travers de toute approche quantitative. Ils n'en illustrent pas moins, grâce à la richesse des archives privées, deux grandes caractéristiques de l'aristocratie au 19^e siècle : d'une part, sa tendance à idéaliser un passé et une ruralité mythifiés, qui l'engagent à façonner l'espace domanial en conformité avec les représentations qu'elle véhicule et à intervenir dans le monde rural selon les devoirs dictés par l'idéologie catholique et ultra ; d'autre part, son souci permanent de s'adapter aux contextes, qu'ils soient nationaux ou locaux, structurels ou conjoncturels, afin de se maintenir au faite de la pyramide sociale. Le succès plus ou moins relatif qu'ont rencontré ses stratégies d'affirmation et d'insertion ne peut être compris que par l'analyse du jeu complexe d'interactions et de facteurs auquel celles-ci sont confrontées : le problème n'est plus de savoir, comme l'écrivait David Higgs, si les nobles de l'époque post-révolutionnaire « n'avaient pas oublié grand chose de l'Ancien Régime tout en en ayant beaucoup appris sur les nouveaux »⁸⁰, mais bien d'analyser les modalités concrètes, en partant du ras du terrain de l'histoire économique, sociale et politique, de cette adaptation conçue non seulement en elle-même, mais confrontée à la société englobante.

NOTES

1. Émile Vandervelde (1866-1938) : avocat entré en 1886 au Parti ouvrier belge (POB), il en devient vite un des chefs les plus en vue, est élu député de Charleroi (1894) puis de Bruxelles (1900), président de la Seconde Internationale en 1900, entré en 1914 au cabinet d'union nationale, ministre de la justice (1919-1921) et des affaires étrangères (1925-1927). Émile VANDERVELDE, *La propriété foncière en Belgique*, Paris, C. Reinwald, Schleicher frères, 1900, 323 p.

2. Pierre BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, n° 164, Paris, Librairie Armand Colin, 1968, pp. 44-66.

3. Étienne JUILLARD [dir.], *Apogée et crise de la civilisation paysanne, 1789-1914*, tome 3 de Georges DUBY et Armand WALLON [dir.], *Histoire de la France rurale*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, p. 79.

4. C'est sur l'histoire de cette maison sur le long 19^e siècle (1820-1919) que porte ma thèse d'histoire (actuellement en cours), sous la direction de Claude-Isabelle Brelot, Professeur d'histoire contemporaine à l'Université Lyon 2-Lumière.

5. Pierre AYÇOBERRY, *Cologne entre Napoléon et Bismarck : la croissance d'une ville rhénane*, Paris, Aubier, 1981, p. 47. En 1826-1828 étaient rétablis en Rhénanie prussienne les titres de noblesse, les *fideicommiss* et les privilèges successoraux de la noblesse.

6. Pierre COTTEL, *Wallers d'une guerre à l'autre*, Wallers, Publications de l'Association des anciens combattants d'Algérie-Tunisie-Maroc de Wallers-Arenberg-Bellaing, 2000, p. 7 :

en 1914, 70 % des Wallersiens tirent leurs revenus de l'industrie, 20 % du commerce, de l'artisanat et de la fonction publique ; seule 145 fermes rappellent l'ancienne vocation agricole de Wallers.

7. Adeline DAUMARD, *La bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 154 : l'auteur cite ainsi l'exemple d'un ancien président à la chambre des comptes décédé en 1817 possédant des propriétés considérables dans l'Yonne et la Seine-et-Oise autour de deux châteaux.
8. Philippe GRANDCOING, *Les demeures de la distinction. Châteaux et châtelains au 19^e siècle en Haute-Vienne*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 1999, 391 p.
9. Il est pour autant problématique d'en déduire l'embourgeoisement de la noblesse au 19^e siècle, même en réduisant cette notion à la seule gestion des fortunes, car cela ferait du sérieux, de la prudence et de l'épargne des valeurs propres *a priori* à une catégorie sociale, et ce de manière exclusive. On conviendra qu'il s'agit là d'un point plus que contestable.
10. Voir les travaux de Claude-Isabelle Brelot. Goblet d'Alviella estime que quelques grands seigneurs en Belgique se partagent la quasi-totalité des forêts des anciens Pays-Bas autrichiens en 1789 : les Arenberg, les Ligne, les Chimay, les Croÿ, les Oultremont, les Loverval, les Looz-Corswarem, les Trazegnies, les Beaufort... La plupart de ces patrimoines forestiers sont à peine écornés par la Révolution et reviennent aux mains de leurs anciens propriétaires durant le Premier Empire ou le règne de Guillaume I^{er}. GOBLET d'ALVIELLA, *Histoire des bois et des forêts de Belgique*, Paris/Bruxelles, Paul Lechevalier/Maurice Lamertin, 1927-1930, volume III, pp. 252-253
11. Eugène GENS, *Le château d'Héverlé*, Bruxelles, Charles Hen, 1844, pp. 14-24.
12. Monique de SAINT-MARTIN, *L'espace de la noblesse*, Paris, Métailié, 1993, 326 p.
13. Anne BRIES, *De neogothische architectuur van het Arenbergkasteel te Heverlee (1872-1911)*, mémoire de licence sous la direction de Luc Verpoest, Université catholique de Louvain, 1991, 2 volumes.
14. Bernard TOULIER, *Châteaux en Sologne*, Paris, Imprimerie nationale, 1992, pp. 167-178 : par son plan et son décor, le château de Vouzeron, bâti par Hippolyte Destailleux pour le baron Eugène Roger dans les années 1887-1893, est extrêmement proche de celui de Ménetou-Salon.
15. Robert d'UDEKEM de GUERTECHIN, *Le château d'Héverlé et ses seigneurs*, Louvain, Éditions pédagogiques, 1948, pp. 12-13.
16. Plan conservé dans les archives privées du château de Ménetou-Salon, s.d. (mais vraisemblablement des années 1830, d'après la localisation des différents bâtiments).
17. Arch. gén. Royaume (Archives générales du Royaume, Bruxelles), Fonds d'Arenberg, comptes pour le château d'Héverlé et ses dépendances, 1857.
18. Arch. gén. Royaume, Fonds d'Arenberg, Sa 4302, dossier « Vente de la maison du garde Aubert » : lettre du prince Charles d'Arenberg à M. Laude, régisseur de Wallers, 7 juillet 1891.
19. Éric MENSION-RIGAU, *Le donjon et le clocher. Nobles et curés de campagne de 1850 à nos jours*, Paris, Librairie académique Perrin, 2003, 508 p.
20. Claude-Isabelle BRELOT [dir.], *Noblesses et villes (1780-1950). Actes du colloque de Tours, 17-19 mars 1994*, Tours, Université de Tours/Édition de la Maison des sciences de la ville, 1995, 374 p.
21. Adeline DAUMARD [dir.], *Les fortunes françaises au 19^e siècle*, Paris, Mouton, 1973, pp. 260-266.
22. Anthony L. CARDOZA, *Aristocrats in bourgeois Italy: the Piedmontese Nobility 1861-1930*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 163.

23. William D. GODSEY Jr, « Quarterings and Kinship: The Social Composition of the Habsburg Aristocracy in the Dualist Era », dans *The Journal of Modern History*, tome 71, n° 1, mars 1999, pp. 85-89 : il semble que ce repli foncier a davantage profité à la ploutocratie financière et industrielle qu'à la paysannerie. En Basse-Autriche, en 1900, seuls le comte Ernest Hoyos-Sprinzenstein et le prince Johann Liechtenstein ont conservé des domaines comparables à ceux d'Albert de Rothschild. En Moravie, les industriels juifs (comme le baron Königswärter, David von Gutmann ou Robert Goldschmidt) figuraient parmi les premiers propriétaires fonciers de la province à la même époque.
24. L'historiographie reste quasiment muette sur les grandes familles de la noblesse des anciens Pays-Bas autrichiens (Ligne, Croÿ, Mérode) : les difficultés d'accès aux archives privées, ainsi qu'un certain désintérêt de la part des chercheurs belges, en sont largement la cause. Tout juste dispose-t-on d'informations éparpillées, sans réel effort de synthèse, dans les travaux d'Éric Meuwissen : Éric MEUWISSEN, *Les grandes fortunes du Brabant : seigneurs de la terre, capitaines d'industrie*, Ottignies, Quorum, 1994, 218 p. ; Éric MEUWISSEN, *Richesse oblige : la Belle Époque des grandes fortunes*, Bruxelles, Racine, 1999, 387 p. Beaucoup plus complète est l'historiographie relative aux princes médiatisés installés en Allemagne et en Autriche, dans la lignée de : H. GOLLWITZER, *Die Standesherren. Die politische und gesellschaftliche Stellung der Mediatisierten 1815-1918. Ein Beitrag zur deutschen Sozialgeschichte*, Stuttgart, F. Vorwerk, 1957, 2 volumes.
25. Le principe de la non-dérogeance, si important aux yeux de la noblesse française jusqu'au 18^e siècle, n'existait pas, en effet, pour l'aristocratie du Saint Empire.
26. Le cas des biens franc-comtois des Arenberg, étudiés par Claude-Isabelle Brelot en est particulièrement révélateur, et, sans les archives impeccablement conservées du fonds moderne du château d'Arlay (Jura), la reconstitution de leur stratégie foncière dans cette région eût été sévèrement compromise ou, du moins compliquée. Claude-Isabelle BRELOT, *La noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870*, Paris, Les Belles Lettres, 1992, 2 volumes, 1242 p.
27. Les listes de documents dont disposent les archivistes des Archives générales du Royaume ne leur permettent pas de retrouver telle ou telle cote, attribuée de manière aléatoire dans les années 1930 par les archivistes Laloire et Sabbe, qui n'ont pas tenté de coordonner leur travail... Il faut aussi tenir compte des blocages institutionnels interdisant qu'on laisse les chercheurs vaquer librement dans les magasins des archives de l'État belge.
28. Ce chiffre, donné par Claude de Moreau de Gerbehaye, conservateur aux Archives générales du Royaume, n'a pas pu être vérifié. *A priori*, il n'inclut pas l'ensemble des cartes et plans du Fonds d'Arenberg, classé à part.
29. « À Ménetou, on ne jette rien », selon Alix Lejeune de Longchamps, régisseur du domaine depuis les années 1960.
30. Ceux-ci, incomplètement conservés, étaient en effet dispersés dans les fonds d'archives. Il n'est pas possible de certifier la conservation de l'intégralité des actes notariés, faute de liste récapitulative.
31. Valérie SADET, *Les princes d'Arenberg et leur domaine de Ménetou-Salon (Cher) 1792-1914*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Claude-Isabelle Brelot, Université de Tours, 1994, 189 f°
32. Arch. gén. Royaume, Fonds d'Arenberg, Sa 3985, Wallers : aliénation de biens fonds.
33. Arch. gén. Royaume, Fonds d'Arenberg, Sa 3952, projet de vente du domaine de Wallers, 1836-1853 ; lettres de Thomas Stock à Grandidier, 2 mars 1837, et à Masson,

23 janvier 1846, 29 octobre 1846, 7 décembre 1846 et 16 mars 1847. *L'Écho de la frontière* est un journal publié à Valenciennes.

34. On notera néanmoins que semble persister un « seuil vers le haut » de la très grande propriété : au-delà de 3 000 hectares, on voit en effet les acquisitions se tasser. Il faut sans doute y voir un signe de la saturation du marché foncier ou des limites des capacités financières des grands propriétaires, mais sans doute aussi une intention réelle de ces derniers, conscients des limites de la capacité de bonne gestion d'une grande propriété, qui dépend elle-même du degré de mécanisation, de la main-d'œuvre disponible et des structures locales.

35. Il convient, quand on a affaire à la très grande propriété foncière, d'envisager le renversement de la thématique du marché foncier : c'est le grand propriétaire qui provoque alors largement les opportunités d'achat et qui crée ainsi le marché dans son rythme et sa valeur.

36. Arch. gén. Royaume, comptes de la terre d'Héverlé, 1902 : à cette date, les biens non affermés représentent 67 hectares mais ceux-ci correspondent à la superficie des châteaux d'Héverlé et Harcourt avec leurs dépendances, qui sont habités par les Arenberg, ainsi qu'aux maisons des gardes forestiers et à leurs enclos. Il s'agit donc de biens économiquement improductifs.

37. Arch. gén. Royaume, Sa 4054, Wallers-Prouvy, défrichement et location des terrains défrichés, 1819-1842 ; lettre de Thomas Stock à Masson, 8 février 1836.

38. Arch. gén. Royaume, Sa 4061, Wallers, défrichements et vente de bois, 1868-1870 ; Sa 4065, Wallers, projet de défrichement, 1863-1869.

39. Arch. gén. Royaume, Sa 4278, concessions des mines de houille et indemnités à Wallers, 1838-1843.

40. Il manque encore une étude sur ces personnages essentiels que sont les régisseurs des grands domaines. Le seul exemple connu pour le 19^e siècle est celui des régisseurs de Grosbois, au service des Berthier de Wagram étudiés par François Lalliard : François LALLIARD, *La fortune des Wagram de Napoléon à Proust*, Paris, Librairie académique Perrin, 2002, 491 p. Un tel travail sera mené dans ma thèse de doctorat.

41. Pierre BARRAL, *Les agrariens français...*, ouv. cité, pp. 42-43.

42. Voir à ce sujet : Claude-Isabelle BRELOT, « Une politique traditionnelle de gestion du patrimoine foncier en Franche-Comté au 19^e siècle », dans *Les noblesses européennes au 19^e siècle. Actes du colloque de Rome, 21-23 novembre 1985*, Rome/Milan, École française de Rome/Université de Milan, 1988, pp. 221-254.

43. Archives privées du château de Ménetou-Salon, compte général du domaine, 1880.

44. *Mémoire pour des acquéreurs de biens ayant appartenu à Monseigneur le Duc d'Arenberg*, Bruxelles, s.n., 1806, 34 p. : les 193 ventes effectuées en août-novembre 1794 dans l'ancien duché d'Aerschot concernent 350 hectares, elles avaient surtout profité à des bourgeois de Louvain.

45. Arch. gén. Royaume, Fonds d'Arenberg, Sa 13304, procès contre la commune de Nethen.

46. Sauf indication contraire, les données chiffrées concernant les actes de charité et de munificence sont tirées des comptes généraux annuels de la terre d'Héverlé, conservés dans le Fonds d'Arenberg des Archives générales du Royaume.

47. Georges-Henri DUMONT, *Le miracle belge de 1848*, Bruxelles, Le Cri, 2002, 226 p.

48. Les exemples donnés ici, non exhaustifs, n'ont pour but que d'illustrer les divers pans de l'intervention des Arenberg dans la vie locale d'Héverlé et des environs.

49. Arch. gén. Royaume, Fonds d'Arenberg, Sa 5650, épidémie de choléra à Héverlé, 1849.

50. Arch. gén. Royaume, Fonds d'Arenberg, Sa 2309, construction d'une école à Héverlé.
51. Arch. gén. Royaume, Fonds d'Arenberg, Sa 6331, état des écoles de la paroisse de Vieux-Héverlé-Vaelbeek, 1883.
52. Arch. gén. Royaume, Fonds d'Arenberg, Sa 10501, écoles subventionnées par le domaine d'Héverlé, lettre de la Sœur Joséphine à M. Choppinet, régisseur d'Héverlé, 25 octobre 1879.
53. Arch. gén. Royaume, Fonds d'Arenberg, Sa 6331.
54. Arch. gén. Royaume, Fonds d'Arenberg, Sa 10501, rapport du comité scolaire de Rotselaere : l'industriel libéral Wiegmael faisait par exemple pression sur ses ouvriers pour qu'ils envoient leurs enfants à l'école officielle.
55. Arch. gén. Royaume, Fonds d'Arenberg, Sa 6378, école Saint-Louis d'Héverlé, lettre de la Sœur Joséphine à Choppinet, 27 décembre 1879.
56. *L'Éventail*, 29 septembre 1889 et 6 décembre 1896.
57. *Le Patriote*, 24 avril 1888.
58. M. MARION, *La vente des biens nationaux pendant la Révolution avec étude spéciale des ventes dans les départements de la Gironde et du Cher*, Paris, Champion, 1908 (réédition : Genève, Slatkine-Megariotis, 1974), p. 220. Sur 35 acquéreurs des biens de la comtesse de Lauragais, 32 étaient des cultivateurs résidant à Ménétou et dans les communes rurales voisines.
59. Archives privées du château de Ménétou-Salon, *Observation des princes d'Arenberg contre la pétition de treize habitants de Ménétou-Salon présentée au conseil municipal de la dite commune le 15 mai 1825*.
60. Archives privées du château de Ménétou-Salon, registre des délibérations.
61. Le prince Auguste d'Arenberg est, par exemple, très impliqué dans la Société d'agriculture du Cher et préside les comices de Bourges.
62. Valérie SADET, *Les princes d'Arenberg...*, ouv. cité., f° 121-122.
63. Archives privées du château de Ménétou-Salon, correspondance des princes d'Arenberg avec les régisseurs de Ménétou, lettre du prince Auguste d'Arenberg à M. de Pierres (13 mars 1882). Le prince accuse le maire et le buraliste du village de faire « arriver la fleur des canailles pour élever les enfants du pays ».
64. Archives nationales, 101 AP I (29), fonds Gramont, correspondance du comte Greffulhe, lettre de la princesse Auguste d'Arenberg à son frère, 9 octobre 1871.
65. Le prince Auguste d'Arenberg est candidat aux législatives pour la première circonscription de Bourges en 1877, 1881, 1885, 1889, 1893 et 1897 : il est élu député pour toutes ces élections, sauf pour celles de 1881 et 1885. Son fils aîné, le prince Pierre d'Arenberg, tente sans succès de lui succéder au siège de député en 1902 et 1906.
66. On peut, il est vrai, estimer que le vote pour les élections législatives reflète davantage les conceptions politiques de la population que son adhésion à la figure du prince proprement dite et à son action comme grand propriétaire terrien.
67. *Journal du Cher*, 12 mai 1902.
68. Claude PENNETIER, *Le socialisme dans les départements ruraux français : l'exemple du Cher 1850-1921*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Jacques Droz, Université Paris I, 1979, f° 146-155 : l'influence d'Édouard Vaillant, depuis Vierzon, pour unifier le mouvement socialiste dans le Cher aboutit au début des années 1880 au ralliement des ouvriers de Bourges. En 1885, les socialistes sont présents sur tout le département, même s'il faut attendre 1898 pour voir décoller la part des voix qui leur sont accordées dans le canton de Saint-Martin d'Auxigny (11,3 %), en particulier dans les villages bûcherons de la région de la Forêt (Allogny, Saint-Eloy de Gy, Saint-Palais).

69. Meillant fut en 1891-1892 un des principaux pôles de la grève des bûcherons qui frappa alors le Berry et qui aboutit à la formation des premières structures syndicales de la profession dans la région. Claude PENNETIER, « Les bûcherons du Cher à la fin du 19^e siècle. Conditions de travail, conscience sociale, réaction à la crise agricole et forestière », dans *Société et forêts. Actes du colloque de l'Association des ruralistes français « Forêt et société »*, Lyon, 22-23 novembre 1979.— *Revue forestière française*, numéro spécial, 1980, pp. 189-203 ; Michel PIGENET, « Ouvriers, paysans, nous sommes... » *Les bûcherons du Centre de la France au tournant du siècle*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1993, 299 p.
70. *Journal du Cher*, 10 août 1919.
71. Arch. gén. Royaume, Sa 4013, Wallers, papiers relatifs à la gestion de M. Masson, adresse de quatre cultivateurs de Wallers aux princes d'Arenberg (8 juillet 1867). Il est symptomatique que le texte dénonçant le comportement du régisseur ait été adressé directement par les plaignants aux princes d'Arenberg : l'idée que les propriétaires sont désinformés par un homme d'affaires qui outrepassa leurs ordres est ici évidente.
72. Arch. gén. Royaume, Sa 4259, consistance de la terre de Wallers, visites et rapports, 1881-1894 ; lettres de Lefebvre à Degen, 5 février et 16 août 1888.
73. Arch. gén. Royaume, Sa 4067, nomination des régisseurs de Wallers et leur gestion, lettre de Lefebvre au prince Charles d'Arenberg, 1^{er} mars 1892.
74. Arch. gén. Royaume, Sa 4312, agrandissement de l'église de Wallers.
75. Arch. gén. Royaume, Sa 4000, contestations et procédures concernant le traitement des régisseurs, nomination et pouvoirs, note du prince Charles d'Arenberg à l'intention de M. Hubert, administrateur des biens du prince Antoine d'Arenberg, 17 juillet 1880.
76. Arch. gén. Royaume, Sa 4000, relevé des dépenses de M. Lefebvre, 1889.
77. Arch. gén. Royaume, Sa 3972, délits forestiers dans le domaine de Wallers (1819-1874) : la liste des délits, beaucoup plus longue, fait état de la persistance et la régularité de dégradations d'arbres (parfois massives : 98 peupliers et un mélèze brisés par trois individus en 1871) et de braconnage jusqu'à la fin du siècle.
78. *Ibidem*.
79. Arch. gén. Royaume, Sa 2102, correspondance entre l'administration générale du duc d'Arenberg et Laude, régisseur à Wallers, lettre de Laude, 24 avril 1906.
80. David HIGGS, *Nobles, titrés, aristocrates en France après la Révolution 1800-1870*, Paris, Liana Lévi, 1990, résumé de 4^e de couverture.

RÉSUMÉS

Cet article s'appuie sur l'étude comparée de trois domaines appartenant au 19^e siècle aux ducs et aux princes d'Arenberg, membres d'une famille de la haute noblesse européenne : ce sont les domaines de Wallers (département du Nord), Ménetou-Salon (département du Cher) et Héverlé (Brabant flamand). Les sources classiques de l'histoire sociale ont pu être croisées avec des archives privées d'une grande richesse, qui permettent un regard renouvelé sur les stratégies foncières, politiques et sociales dans lesquelles s'est engagée l'aristocratie à l'époque post-révolutionnaire. À partir de ces trois exemples richement documentés, il s'agit de déterminer les critères spécifiques de la définition du grand domaine aristocratique en termes qualitatifs, au

delà de la seule question du seuil statistique. Les archives de régie utilisées en complément des cadastres ont permis de nuancer l'idée d'un reflux foncier, en soulignant la résistance de la grande propriété, qu'il faut autant imputer à la diversification des sources de revenus qu'aux efforts financiers consentis dans l'investissement foncier. Cependant, la place respective occupée par les différents domaines dans la représentation mentale, affective et stratégique de l'espace propre à la famille d'Arenberg joue un rôle essentiel dans ses choix – ceux-ci traduisant un souci permanent d'adaptation aux contextes et aux ambitions familiales, sans être pour autant dénués d'enjeux en terme d'insertion dans les sociétés rurales concernées. De l'hégémonie incontestée, relayée par l'influence du clergé, à Héverlé, à la remise en cause progressive de la prééminence seigneuriale à Ménetou-Salon, voire à la contestation ouverte comme à Wallers, on voit se dessiner le spectre des relations possibles entre le château et les communautés villageoises, indissociables des conditions locales autant que de mouvements structurels, comme le montre une approche comparatiste couplée à la démarche micro-historienne.

Aristocratic Estates in Rural France and Belgium in the 19th Century: an Analysis of Three Properties Belonging to the Arenberg Family (1820-1919)

This study focuses on three estates that belonged to the Dukes and Princes of Arenberg in the 19th century: Wallers (in the Nord department), Ménetou-Salon (in the Cher department) and Héverlé (in Flemish Brabant). The use of well-known historical records along with private archives gives a new insight into the economic, political and social strategies of post-revolutionary aristocracy in rural areas. One aim of this study is to discuss the specificities of nineteenth-century aristocratic estates, thanks to quantitative as well as qualitative criteria. Records kept by stewards and cadastres show that their size did not necessarily decrease, but also that the aristocracy was far from neglecting those estates in so far as it invested considerable amounts of money to improve them and managed to diversify its sources of income. Yet the choices made by the members of the Arenberg family depended on their attachment to those three properties and revealed a constant concern to adapt oneself to the regional context and to the own ambitions of the Dukes and Princes, but they were also motivated by a desire to become integrated into the rural communities of the surroundings. While in Héverlé, the family enjoyed an undisputed hegemonic position thanks to the support of the local clergy, its authority was progressively called into question in Ménetou-Salon, and even openly contested in Wallers. In order to understand the relationships between those three estates and the local communities, one must consider the local situations but also more structural evolutions, which requires a comparative approach that incorporates the methods of micro-history.

INDEX

Index chronologique : XIX^e siècle

Index géographique : France, Belgique